

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 25.00

Etranger 30.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e
TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

LE CONGRÈS DE MULHOUSE

LES RÉOLUTIONS

L'Allemagne et les matières premières

Georges BORIS

Histoire de la Déclaration des Droits de l'Homme

Albert BAYET

PAROLES D'ALSACE

Roger MASSON

M. RICHARD

Auguste WICKY

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

OU PASSER VOS VACANCES ?

VACANCES IDEALES dans 16 centres : Mer, Montagne et Stations thermales. Pensions depuis 33 fr. Voyage tarif réduit. Demander notice détaillée à SAHT, Société Hôtelière, 58, de Maubeuge, PARIS (9^e). Tél.: TRU 85-33. Joindre timbre pour réponse.

VACANCES A LA MER, de 28 à 35 francs par jour, à Saint-Cast, près Dinard, et Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée). La Parisienne, 7 bis, r. Guilleminet, Paris-14^e. Dem. notice.

Bretagne

SAINT-CAST-L'ISLE, près Dinard. A partir de 30 fr. p. jour, tout compris. Demandez notice. La Mouette, 3, rue Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1^{re}. T.p.r.

Les Alpes

ARACHES-LES CARROZ (Haute-Savoie). — Pension-restaurent « Les Grands Vants », All. 1.080. Tél. 4. A. Siffointe. Joli plateau. Forêts sapins. Cure d'air et repos. Arrang. fam. long. séjour.

Auvergne

MUROLS (P.-de-D.). Hôtel de l'Univers, 840 alt. Confort, cuis. beur., forêt, lac, canot., téléph. 52. Pens. d. 35. Arr. fam. long séj.

VICHY

VILLA THERMALE, r. Gallieni, en face nouv. bains 2^e et 3^e cl. sur parc. La bonne pension en fam., sa cuisine, tranquillité absolue. Prix raisonnables.

Les sièges CONSTANT

5, boulevard Voltaire — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINE
— GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis 175 fr.

Conditions spéciales aux Ligneurs
EXPOSITION UNIQUE
200 MODELES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir Catalogue
ATELIERS ET EXPOSITIONS L franco
5, bd Voltaire, Paris-11^e. Tél. Roquette 10-04



A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligneurs
des conditions spéciales

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél.: Tru. 05-02.) Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 0/0.

ORTHOPÉDIE

— Abramini, 9, rue Cadet, Paris (Pro. 81-94). Béquilles, Bandages brevetés, Ceintures ventrières, Bas à varices, Corsets, Gânes, Prothèse. Rem. 10 %.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 6, boulevard Voltaire, Paris-XI^e. (Tél.: Roq. 10-04). Fauteuils grand confort 50 0/0 moins cher.

VÊTEMENTS

— Léon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél.: Pro. 77-09.) Le beau tailleur, strict. sur mesures. Remise 10 0/0.

LIQUEURS

— D. Simon et Cie, Gérardmer (Vosges). Spécialité de framboise, mirabelle, kirsch, quetch de pays. Expédition par bonbonnes cinq litres, départ gare.

VINS ET CHAMPAGNE

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52. Nancy.) Champagnes Côte-d'Or, la b. 11.50, C. E. 12 50 par 25 l. départ gare.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Coteau du Layon. Vin blanc et rosé en cercles et en bouteilles.

— Thomazeau Henri, viticulteur à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire). Vins d'Anjou. Coteaux du Layon, en cercles et en bouteilles, remise aux ligneurs. Représentants sérieux demandés dans toute la France.

POMPES FUNÈRES

— Entreprise de Pompes Funèbres et Marbrerie Schneeburg, 43, rue de la Victoire. Trinité 88-56 et la suite (6 lig.)

TARIF DE PUBLICITE

La page de 188 lignes (25 x 16,5) divisible 850 fr.
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 6 fr.

LES RÉOLUTIONS DU CONGRÈS

(17, 18 ET 19 JUILLET 1939)

LE PROBLÈME DE LA PAIX

La doctrine des Droits de l'Homme peut-elle encore servir de règle pour l'organisation de la vie internationale ?

Le Congrès, fidèle à la doctrine des Droits de l'Homme, seule capable d'apporter une solution juste et pacifique aux problèmes internationaux (1), affirme :

1. *La paix, comme tout autre bien, doit être défendue ;*
2. *On ne défend pas la paix quand on accepte la servitude, parce que la personne humaine ne peut se développer harmonieusement que dans la liberté ;*
3. *La défense de la paix, qui n'est qu'un des aspects de la défense de la sécurité, n'est pas plus possible pour une nation seule que pour un individu isolé ;*
4. *La défense de la paix internationale est donc nécessairement collective et suppose un Front de la paix ;*
5. *Organiser la paix, ce n'est pas seulement interdire les entreprises de ceux qui la menacent, c'est aussi éliminer dans la mesure du possible les causes de conflit entre les nations ;*
6. *On ne peut éliminer les causes de conflit entre les nations que par une vaste confrontation internationale, où tous les intérêts seront représentés et où tous les droits pourront se faire valoir ;*
7. *Une telle confrontation suppose nécessairement, entre tous ceux qui doivent y participer : 1° la liberté de s'engager ; 2° la volonté de respecter les engagements qui auront été ainsi librement acceptés ;*
8. *Il n'y a pas de société viable, si les divers participants posent d'abord le caractère provisoire et précaire des contrats, et le subordonnent à ce que leur commandent leurs intérêts économiques ou leur volonté de puissance ;*
9. *Dans cet esprit, le Congrès adjure les gouvernements démocratiques, dès qu'ils auront organisé la nécessaire résistance, de faire ensemble une déclaration solennelle, indi-*

(1) La résolution votée au Congrès fait corps avec l'Introduction publiée dans les Cahiers du 15 juin (pp. 355-599).

quant les moyens de coopération internationale qu'ils proposent et les garanties qu'ils exigent. Le Congrès attend d'eux qu'ils refusent de fournir aux Etats qui menacent la paix tout ce qui est susceptible de servir à la préparation de la guerre (minerais, pétroles, coton, etc.), jusqu'à ce qu'ils acceptent d'entrer dans la voie de la négociation et des contrats garantis par le désarmement progressif et contrôlé.

10. L'organisation de la vie internationale, telle qu'elle vient d'être définie, exige des pouvoirs publics le fonctionnement normal des institutions de démocratie — la juste répartition, sur toutes les classes de la nation, des charges qu'impose la défense nationale — le retour au progrès social, contre-partie légitime des sacrifices obtenus des travailleurs. Elle exige, de l'ensemble de la nation, la vigilance civique et la pratique de la morale démocratique.

En conséquence, le Congrès adresse l'appel le plus pressant aux hommes de cœur du monde entier, à tous ceux qui sentent que, sans justice et liberté, le monde retourne à la loi de la jungle. Il compte sur eux pour préparer l'opinion mondiale aux désarmements économiques et moraux qui, seuls, rendront vraiment solides et durables les désarmements politiques et qui, seuls aussi, permettront l'organisation d'une paix définitive entre les nations.

Plus particulièrement, il attend des Français républicains qu'ils s'associent à la Ligue dans l'effort de redressement international, national et moral qui est le sien, en vue d'assurer à chacun, citoyen ou nation, suivant la doctrine des Droits de l'Homme, la plénitude de ses droits.

(Adopté à l'unanimité moins 4 voix.)

II

MODIFICATIONS AUX STATUTS

1° LES PERSONNES QUALIFIEES POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA LIGUE

Article 8 bis. — Le président est qualifié pour ester en justice au nom de la Ligue ou, à défaut du président, l'un des vice-présidents, le secrétaire général ou le trésorier général.

**

2° LE CARACTERE, SUSPENSIF OU NON, DE L'APPEL APRES DISSOLUTION D'UNE SECTION

Article 11 bis. — En cas de dissolution d'une Section par le Comité central, l'appel de la Section dissoute au Congrès national devra être interjeté dans le délai de deux mois à compter du jour où la décision sera parvenue à la connaissance de la Section. Cet appel n'est pas suspensif.

**

3° LA REPARTITION RATIONNELLE DES MEMBRES NON-RESIDANTS DU COMITE CENTRAL

L'article 6 des statuts est modifié comme suit :

1^{er} alinéa, ligne 8 : Le Comité central se compose, en outre, de membres non-résidants élus sur une liste de candidats présentée par les Sections et les Fédérations dans 18 circonscriptions électorales, à raison d'un élu par circonscription. Toutefois, toute circonscription qui dépassera dix mille membres aura droit à deux sièges ; toute circonscription qui tombera au-dessous de 5.000 membres pendant deux années consécutives perdra son siège. Tous les membres du Comité central, résidents ou non, représentant à titre égal la Ligue tout entière, disposent de droits et de pouvoirs égaux. Les membres non-résidants sont admis à voter par correspondance, etc.

2^e alinéa, ligne 20 : Les membres non-résidants sont élus, comme les autres, par l'ensemble des Sections ; les Sections élisent le membre non-résident ressortissant à chaque circonscription sur la liste des candidats dressée par les Fédérations de la circonscription ; cette liste, signée des présidents de toutes les Fédérations de la circonscription, sera portée à la

connaissance du Comité central quatre mois au moins avant la date de l'élection, et par le Comité central à la connaissance des Sections trois mois au moins avant cette élection.

DISPOSITION TRANSITOIRE

Pour l'application de la modification ci-dessus, il sera procédé en 1940 au renouvellement de tous les membres non-résidents.

ANNEXE

Tableau des circonscriptions

N° des circonscriptions	FÉDÉRATIONS	Effectifs des ligues en 1937
I	Nord, Pas-de-Calais	6.612
II	Somme, Oise, Aisne, Ardennes	6.692
III	Seine-Inférieure, Calvados, Manche, Orne, Eure, Eure-et-Loir, arrondissements de Mantes, de Rambouillet, de Pontoise, ancien arrondissement d'Etampes	6.773
IV	Seine-et-Marne, Aube, Marne, Haute-Marne, Haute-Saône, Belfort	6.350
V	Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin	6.201
VI	Doubs, Jura, Ain, Côte-d'Or, Yonne	6.818
VII	Loiret, Nièvre, Allier, Saône-et-Loire	7.085
VIII	Sarthe, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Vienne, Indre, Cher	6.291
IX	Mayenne, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure	6.355
X	Vendée, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres	7.044
XI	Charente, Charente-Inférieure	8.007
XII	Gironde, Dordogne, Haute-Vienne, Corrèze, Creuse	6.567
XIII	Landes, Gers, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées	6.310
XIV	Haute-Garonne, Ariège, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot, Aveyron, Lozère, Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard	5.505
XV	Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Corse	6.143
XVI	Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme, Hautes-Alpes	6.781
XVII	Rhône, Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Ardèche, Cantal	6.018
XVIII	Afrique du Nord (Alger, Constantine, Oran, Tunisie, Maroc)	5.416

III

LA VIE INTÉRIEURE DE LA LIGUE

LES RAPPORTS

Le *Rapport financier* est adopté à l'unanimité moins 4 voix.

Le *Rapport moral* (action générale de la Ligue) est adopté à l'unanimité moins 4 voix.

Le *Rapport moral* (action juridique et vie administrative) est adopté à l'unanimité moins 1 voix.

LES « CAHIERS »

La périodicité des « Cahiers » est temporairement réduite à un « Cahier » par mois. Par contre, un Bulletin mensuel sera gratuitement servi à tous les membres de la Ligue.

COMPTE RENDU DU CONGRÈS

Il sera procédé à l'impression du compte rendu sténographique des Congrès nationaux de 1938 et de 1939, les Sections s'engageant à verser d'avance le prix des exemplaires qui leur reviennent.

A PROPOS D'UN INCIDENT

1. Le Congrès assure le citoyen Salomon Grumbach de toute son estime et regrette qu'un membre du Comité central ait cru devoir lancer contre lui une attaque qu'il savait basement calomnieuse.

(Adopté à l'unanimité moins 4 voix.)

2. Le Congrès, profondément ému de l'attaque volontairement injurieuse portée, le 18 juillet dans la séance de l'après-midi, par M. Casati contre le citoyen Grumbach, se félicite à nouveau de l'ordre du jour voté au cours de cette même séance, et flétrissant l'attitude de M. Casati.

Etant donné le parti qu'une certaine presse tire de cet incident, qu'elle présente d'une façon inexacte et tendancieuse, le Congrès attend de M. Casati la rectification publique qui s'impose.

Le Congrès espère, en outre, que la Section à laquelle appartient M. Casati ne manquera pas de se saisir de l'incident et lui donnera la suite qu'il comporte.

(Adopté à l'unanimité moins 10 voix.)

LIEU ET DATE DU PROCHAIN CONGRES

Le Congrès national de 1940 aura lieu à Lyon, aux environs du 14 juillet.

IV

LE RENOUVELLEMENT DU COMITE CENTRAL

Le Congrès, sur le rapport de la Commission des mandats, est unanime à remercier le personnel de la Ligue pour la préparation du Congrès.

ELECTIONS 1939

I. — Membres résidents

Nombre de votants : 78.485

MM. BRENIER	77.552	voix
LANGEVIN	77.395	»
BASCH	77.143	»
SEROL	76.987	»
RIVET	76.809	»
BORIS	75.984	»
DELAISI	75.680	»
Mme VIOLLIS	74.149	»
MM. GOMBAULT	72.339	»
SICARD DE PLAULOLES	72.632	»
PRUDHOMMEAUX	71.605	»
MOUTET	70.966	»
VIOLLETTE	69.208	»
CASATI	68.800	»
LISBONNE	68.502	»
JOINT	68.281	»
Mme COLLETTE-KAHN	66.669	»
M. GUEUTAL	65.378	»

(Elus.)

M. LE GUEVEL, 38.364; Mme VERNET, 30.195;
MM. J.-N. DURAN, 11.645; KREHER, 10.225;
TOZZA, 8.747.

(Non élus.)

NON CANDIDATS

Ont obtenu des voix :

MM. KAYSER, 182; G. PIOCH, 132; Mme CASATI, 116; MM. BAYET, 77; BRUNSCHVICG, 77; CHARPENTIER, 77; GEORGES ETIENNE, 77; GRUMBACH, 77; JOSPIN, 77; JOUHAUX, 77; E. KAHN, 77; PERRIN, 77; Mme BLOCH, 50; PIOT, 50; SCELLE, 50; VOIRIN, 50; CAILLAUD, 27; CUDENET, 27; LA-COSTE, 27.

Candidats non-résidents :

A obtenu des voix :

M. BIDEGARAY, 27.

II. — Membres non-résidents

MM. BIDEGARAY	63.894	voix
FAURE	62.328	»
DEMONS	60.180	»
CHATEAU	58.708	»
DAMALIX	52.368	»
THIOLAS	39.461	»
JOBARD	37.917	»

(Elus.)

MM. BERNARD-ANDRÉ, 33.588; VAILLANDET, 33.542; AMOUROUX, 26.869; DUBOIS, 22.620; NONY, 19.727; LEWY, 14.913; RONIN, 11.474; DARMENDRAIL, 9.301.

(Non élus.)

NON CANDIDATS

Ont obtenu des voix :

MM. DEMAUX, 80; PHILIP, 77; PLANCHE, 77; Maurice ROBERT, 77; AZAIS, 50; VACQUIER, 50; BOZZI, 27; Mme DEGHILAGE, 27; MM. FONTAINE, 27; TEXIER, 27.

V

LES VŒUX

ALSACE

La Ligue des Droits de l'Homme, réunie à Mulhouse en Congrès national,

Considérant que vingt et un ans après le retour à la mère-patrie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, l'enseignement primaire a parfaitement réussi à introduire la langue et la culture françaises, tant auprès des jeunes générations que dans les foyers mêmes où le dialecte reste la langue usuelle,

Dénonce toute tentative de revenir en arrière et d'utiliser l'allemand comme langue d'initiation dans l'enseignement, mesure qui ne pourrait que nuire à la formation générale des enfants, tout en servant des buts de politique partisane.

* *

La Ligue des Droits de l'Homme, rappelant ses vœux antérieurs sur la laïcité en Alsace-Lorraine, réclame une fois de plus l'introduction des lois laïques dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Elle considère comme inadmissible que l'enseignement religieux soit encore donné dans les locaux scolaires, pendant les heures de classe, et en langue allemande, et qu'un interrogatoire sur l'enseignement religieux continue à figurer dans les examens d'entrée dans les Ecoles normales.

* *

La Ligue des Droits de l'Homme, réunie à Mulhouse en Congrès national,

Considérant que la propagande allemande a étendu un réseau d'agents sur tout le territoire français, dont l'activité débordante ne se borne pas à l'espionnage militaire, mais dont le but évident est la dissociation de l'unité de la Nation et son affaiblissement moral ;

Demande au gouvernement de sévir avec une extrême rigueur et sans considération de politique intérieure ou de personnes, contre tous ceux qui servent cette propagande dangereuse ;

Insiste tout particulièrement sur l'intensité des menées susvisées dans les départements recouverts, où une mansuétude inexplicable du gouvernement a permis aux agents de l'étranger de répandre abondamment le poison du racisme, véhicule dangereux par lequel les idéologies totalitaires se transmettent à travers le monde ;

Demande une action énergique et immédiate qui mette fin à cette situation d'autant plus intolérable qu'elle se déploie à proximité immédiate de la frontière.

DECLARATION DES DROITS

Le Congrès rappelle au gouvernement le vote récent par la Chambre des députés d'une proposition de résolution invitant le gouvernement à faire afficher la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dans toutes les écoles de France, lui demande instamment de traduire en fait ce vote acquis à l'unanimité de la Chambre des députés et lui demande également d'ordonner l'affichage de cette même Déclaration dans toutes les mairies, les prétoires et dans tous les lieux officiels.

ESPAGNE

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme,

Retenant à son compte les protestations déjà élevées à diverses reprises par le Comité Central contre la répression franquiste qui s'abat sur des hommes dont le seul crime est d'avoir servi la République, gouvernement légal du pays ;

Flétri, au nom du droit et de l'humanité, les condamnations et exécutions qui sévissent actuellement en Espagne ;

Et, considérant qu'un grand nombre de réfugiés espagnols ne sauraient, sans courir le risque d'être mis à mort, envisager le retour dans leur patrie,

Demande au gouvernement français d'insister, au cours de ses négociations avec le gouvernement de Franco, pour qu'il soit mis fin à cette sanglante répression.

LAICITE

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réuni à Mulhouse, jette à nouveau, et sans découragement, le cri d'alarme en rappelant ses luttes passées contre le cléricisme. Il pense que la lumière est suffisamment faite sur les méfaits de cette force d'oppression, mais constate avec regret qu'aucune mesure n'a été prise pour supprimer le mal. Il propose donc à nouveau et avec insistance ce qu'il a proposé maintes fois :

- 1° Que soient prises sans tarder des mesures viriles de laïcisation de l'Etat ;
- 2° Que des textes législatifs très précis soient déposés et votés tendant à la répression impitoyable de tous les abus d'autorité, de tous les actes délictueux et attentatoires à la liberté, dont l'Eglise se rend coupable tous les jours ;
- 3° Qu'une campagne soit immédiatement entreprise, dans toute la France, avec le concours de toutes les Fédérations de la Ligue des Droits de l'Homme, de tous les partis ou groupements qui se réclament de la laïcité, de toutes les organisations laïques ou de défense, du syndicat des instituteurs, en vue de faire prendre à nos parlementaires des engagements précis et formels ;
- 4° Qu'il soit, en tout cas, entendu, qu'au premier plan des préoccupations de tous les laïques devra se placer, aux prochaines élections législatives, le problème de la laïcité.
- 5° Que, sans plus tarder, toutes les mesures de détail déjà préconisées et incluses dans l'ordre du jour déposé en 1938 au Congrès national d'Avignon, et voté à l'unanimité, soient appliquées sans faiblesse et sans réticence. Ces mesures, nous tenons expressément à les rappeler :

A. L'Etat français doit rester laïque et indépendant de tous cultes. Aucun privilège n'est admissible au profit de quelque confession que ce soit, sous le prétexte d'union des Français. La religion relevant de la conscience de chacun, ne peut, ne doit constituer une cause de division entre les citoyens d'un pays où est proclamée la liberté de conscience. L'Eglise catholique n'a droit à aucune prépondérance et il est inadmissible que ses représentants prennent part aux manifestations officielles.

B. La liberté de conscience des soldats, dans l'armée, des marins dans la flotte, des malades dans les hôpitaux civils et militaires doit être sauvegardée. Tout prosélytisme religieux doit être rigoureusement interdit dans les casernes, sur les navires de guerre, dans les hôpitaux. Les contrevenants doivent faire l'objet de sanctions sévères et immédiates.

C. L'Etat contrôlant les postes de radiodiffusion, doit ou bien interdire toutes les transmissions de cérémonies culturelles et religieuses, ou bien permettre l'accès du micro aux représentants qualifiés de toutes les organisations philosophiques.

D. Contrôle de l'enseignement privé par l'obligation pour ses maîtres de posséder les diplômes exigés des membres de l'enseignement public. Suppression des moniteurs ayant dépassé l'âge scolaire, qui ne constituent qu'un moyen de violer la loi.

E. Interdiction d'enseigner le catéchisme pendant les jours de classe, le congé du jeudi ayant été créé afin de permettre de donner l'enseignement religieux ce jour-là.

F. Contrôle rigoureux, par les préfets, de la partie scolaire des budgets municipaux et annulation réglementaire des crédits affectés à des subventions détournées au profit des écoles privées. Le mieux serait que la loi du 30 octobre 1886 et les lois de dépenses consécutives soient réformées ; que l'école publique ait son budget propre, et qu'elle ne dépende plus désormais que de l'autorité académique, tant pour son organisation que pour son fonctionnement.

G. Vote d'une loi sanctionnant les actes de pression sur les familles dans le but de les obliger à envoyer leurs enfants dans les écoles privées.

H. Elimination dans les jurys d'examen officiels de tout représentant des écoles privées, la charge de juger des candidats ne pouvant être confiée aux représentants d'un enseignement non contrôlé. En conséquence, que l'arrêté ministériel du 23 mars 1938 soit rapporté sans délai.

I. Attribution aux seuls candidats issus des établissements publics des postes d'instituteurs ou de professeurs.

J. Reprise, aux fins de discussion et d'adoption, de l'amendement Brard interdisant l'ouverture d'écoles privées dans les communes de moins de 3.000 habitants.

Les diverses réformes préconisées ci-dessus nécessitent ou commandent :

- 1° L'application des lois existantes ;
- 2° Le vote de nouveaux textes législatifs.

Le Congrès demande, d'une manière instante au Comité Central, aux Fédérations, Sections et à

tous les ligueurs, d'intervenir auprès des parlementaires ligueurs pour que les désirs si souvent manifestés, au cours de nos assemblées antérieures, deviennent de rapides réalités.

Enfin, il apparaît indispensable, pour que l'Ecole laïque soit défendue et accomplisse sa mission inégalable et inégalée, que les Sections de la Ligue, devant le danger croissant, proposent à l'étude du prochain Congrès national, les mesures efficaces à prendre pour la défense de la laïcité par une organisation nouvelle de l'Enseignement (monopole, nationalisation, etc.).

Sur la proposition des Fédérations de la Mayenne, Puy-de-Dôme, Vendée, du Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, le Congrès, estimant que les propositions de loi présentées par MM. Pébellier et Mielliet tendant à modifier les lois du 1^{er} juillet 1901 et du 7 juillet 1904 en faveur de certains congréganistes anciens combattants et leurs ayants droit, sont un procédé détourné pour détruire progressivement la législation sur la laïcité et les congrégations, qui est une des conquêtes fondamentales de la République ;

Rappelle qu'on ne saurait confondre congrégations et associations, qu'en faisant leur devoir pendant la grande guerre les religieux n'ont fait qu'imiter les laïques, et qu'ils ne sauraient avoir, de ce fait, des titres à des privilèges contraires aux principes de la République ;

S'étonne qu'un certain nombre de parlementaires se réclamant de l'idéal laïque aient donné leur adhésion à ces projets, et adresse un appel pressant à tous les électeurs républicains pour qu'ils invitent leurs élus à rejeter les propositions de loi de MM. Pébellier et Mielliet.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Le Congrès émet le vœu :

Que le compte rendu sténographié du Congrès annuel soit adressé aux Fédérations et Sections aiant que possible pour le premier décembre.

Le Congrès,

Constatant le silence à peu près général de la presse démocratique, ou se disant telle, quotidienne ou périodique (à laquelle collaborent cependant plusieurs membres du Comité Central) sur l'activité de la Ligue des Droits de l'Homme ; le peu d'importance attaché dans la mise en page à ses résolutions, qui trouvaient jadis une place de choix ;

Regrette vivement cette sorte d'ostracisme qui nuit à notre propagande ;

Demande aux organismes directeurs d'intervenir instamment auprès de ces journaux ou périodiques, tant par l'action directe du Bureau de la Ligue que par l'intermédiaire des journalistes professionnels, membres ou anciens membres du Comité Central, pour que la Ligue reprenne dans les informations et les communiqués de presse la place à laquelle elle a droit.

Le Congrès décide la nomination d'une Commission composée par moitié de membres du Comité Central et de représentants des Fédérations départementales, ayant pour mission de dresser un plan de propagande, adapté aux circonstances actuelles et d'aviser à tous les moyens susceptibles de développer l'action de notre association.

MAROC

Le Congrès national de la Ligue des Droits de l'Homme demande la réalisation rapide au Maroc, des réformes suivantes :

— La disparition progressive de l'analphabétisme.

— Le développement de l'instruction primaire et professionnelle (industrielle et agricole), et parallèlement, développement de l'instruction secondaire et supérieure ; création des classes primaires communes aux Français, aux Indigènes et aux Européens, en nombre suffisant.

— L'accélération de l'accession — ainsi d'ailleurs que cela se fait — des indigènes aux emplois administratifs.

Cette accession devant apporter à ceux qui ont subi les mêmes examens que les Français, les mêmes droits aussi bien en matière de traitement que d'avancement.

— L'unification de l'enseignement qui devrait être laïque, obligatoire et gratuit pour tous les enfants, sans distinction de sexe, de nationalité ou de religion.

— La multiplication des écoles.

Le Congrès national de la Ligue des Droits de l'Homme,

Emu d'apprendre qu'une pétition circule à Casablanca et réunit des signatures, même dans les milieux administratifs, pour demander l'autorisation de créer un Collège Libre d'enseignement du 2^e degré ; que cette pétition se base sur le fait reconnu que les locaux et le personnel de l'enseignement public sont très insuffisants, et sur une campagne calomnieuse discréditant la valeur de l'enseignement donné à l'école laïque,

Rappelle que la Ligue des Droits de l'Homme n'a jamais cessé de signaler le péril de l'insuffisance des crédits accordés au développement de l'enseignement public, pourtant seul capable d'éveiller et de propager l'esprit de solidarité, de concorde et de paix entre les hommes.

S'élève avec énergie contre tout abandon par l'Etat de la défense des maîtres et de l'enseignement publics à la calomnie et à la risée des institutions religieuses.

Réclame pour le Maroc, et sans délai, une affectation des crédits nécessaires pour assurer une fréquentation scolaire normale par la construction d'écoles et la nomination du personnel indispensable à leur bonne marche.

Demande au Gouvernement de réserver des disponibilités aux écoles de l'Etat et de supprimer les subventions aux écoles libres ; d'exiger enfin de celles-là l'emploi de maîtres possédant les diplômes requis dans l'enseignement public.

UNION DES GAUCHES

Le Congrès,

Constatant avec regret que les divisions survenues entre les groupements de gauche ont amené dans le pays un affaiblissement de l'esprit démocratique et une résignation déplorable aux formules de pouvoir personnel,

Invite instamment les ligueurs à travailler au regroupement des forces de gauche et à la reprise énergique de la lutte contre la réaction, plus dangereuse que jamais.

Contre des poursuites arbitraires

Une protestation de la Ligue

La Ligue des Droits de l'Homme,

Saisie des poursuites intentées au journal *l'Humanité* en application du décret-loi du 17 juin 1938 sur l'espionnage, et en raison d'un article publié le 18 juillet 1939 sous le titre : « On étouffe ! On étouffe ! »

Considérant que le décret-loi du 17 juin, en vertu d'une disposition contre laquelle la Ligue des Droits de l'Homme s'est élevée dès l'abord, punit d'une peine de trois cents à trois mille francs d'amende et de six mois à trois ans de prison « quiconque aura divulgué des renseignements relatifs à des enquêtes ou informations au sujet du délit prévu par la loi relative à la répression de l'espionnage » ;

Considérant que c'est le Président du Conseil, ministre de la Défense nationale qui, le 27 juin, à la tribune de la Chambre, a dénoncé : « une propagande singulièrement active, et dont le lien avec les influences étrangères est... maintenant démontré » ;

Considérant que cette déclaration, suivie de l'annonce d'arrestations et de perquisitions, a fait l'objet d'informations et de commentaires dans toute la presse ;

Considérant que l'article incriminé de *l'Humanité* n'ajoute aucun élément nouveau aux divulgations antérieures des autres journaux ;

Considérant d'autre part, qu'en contre-partie de l'instruction ouverte contre les menées hitlériennes, certains journaux comme le *Jour* et *l'Action Française*, ont réclame des poursuites contre le Parti communiste ;

Considérant enfin que *l'Humanité*, inculpée en raison d'un article paru le 18 juillet, est assignée à comparaître le 28 du même mois, alors que, deux ans après l'ouverture des poursuites dans l'affaire dite des « Cagoulards » les inculpés sur lesquels pèse l'accusation de complot et de meurtre, ne sont pas encore passés en justice ;

S'élève contre des poursuites arbitraires, manifestement intentées pour satisfaire des haines politiques et pour détourner l'attention publique des crimes commis contre la France et la paix par les auteurs et complices des manœuvres dénoncées à la tribune par le Président du Conseil.

(25 juillet 1939).

LIBRES OPINIONS*

L'ALLEMAGNE ET LES MATIÈRES PREMIÈRES

Par Georges BORIS

Paris, le 14 juillet 1939.

Mon cher Emile Kahn,

Je déplore qu'un devoir de famille m'empêche de me rendre au Congrès de Mulhouse, peut-être pourriez-vous m'excuser auprès de nos amis et leur dire mes regrets.

J'apprends que, sans doute, la question dite des matières premières sera abordée à Mulhouse (1). J'aurais eu quelque chose à dire à ce sujet, car je mets en ce moment la dernière main à une étude assez substantielle sur la question — étude qui doit paraître le mois prochain. — Mais je puis naturellement pour votre information et pour celle du Congrès, s'il y a lieu, vous faire part de quelques-unes des conclusions auxquelles je suis arrivé.

Il plane sur ce fameux problème des matières premières, toute une série d'équivoques. Il ne suffit pas, en effet, de démêler qu'on ne parlait pas de la même chose en 1919 (quand on manquait vraiment de matières premières dans le monde) et aujourd'hui que l'on se plaint de surproduction et de mévente, même après que l'on a dans plusieurs cas détruit des stocks.

Ce n'est pas assez non plus de dégager que certains qui parlent d'accès aux matières premières sous-entendent *en cas de guerre* — ce qui rejoint la revendication de l'espace vital, en fait la revendication territoriale et le droit de conquête.

Lors même que l'on a reconnu que l'accès aux matières premières ne peut et ne doit pas signifier autre chose que la disposition de moyens de paiements pour pouvoir se procurer des matières premières (qui, en fait, sont à qui *vent et peut* les acheter) il faut encore aller plus loin et se poser la question :

Est-il vrai que l'Allemagne ne dispose pas de ces moyens de paiements en quantité suffisante ?

Car il y a une sorte d'opinion préconçue à ce sujet. Tout le monde ou presque répond à la question d'avance par la négative, et on n'étudie pas les chiffres objectivement.

Il a été publié, cependant, un article documenté

*Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

(1) Voir F. Delaisi, *Le Paix économique (Cahiers des 15 mai et 1^{er} juin 1939)*.

dans *The Economist* du 20 mai, dont la lecture est déjà assez instructive. Au moyen d'une série de tableaux, Sir George Schuster y montre :

1°) Que, quoi qu'elle dise, et quoi qu'on dise pour elle, l'Allemagne a trouvé moyen d'accroître considérablement au cours des dernières années ses importations de matières premières intéressant la guerre.

2°) Que, tout en se plaignant de manquer de matières premières et en revendiquant ou en laissant réclamer pour elle « l'accès » à ces matières premières, elle a réussi, pour un certain nombre d'entre elles tout au moins, à en importer plus qu'elle n'en consomme et à constituer des réserves en vue d'un conflit.

L'étude de Sir George Schuster est limitée aux matières intéressant la guerre (il en a choisi 35). J'ai pensé qu'il fallait pousser la recherche plus loin et j'ai repris toute la liste des objets d'alimentation, des matières premières industrielles et des produits semi-ouvrés assimilables aux matières premières. Mon travail a porté finalement sur plus de 90 % des importations figurant sous ces rubriques dans les statistiques allemandes.

Voici quel était mon point de départ : L'Allemagne, c'est évident, a développé ses importations de matières nécessaires à la guerre comme le fer. Mais elle a, sans doute, réduit ses importations d'objets de consommation comme le beurre. Je me suis donc posé une question qui peut s'exprimer plus clairement en retenant les deux termes symboliques de Goering : Si l'Allemagne n'avait pas voulu avoir tous ces canons, aurait-elle pu avoir du beurre à sa faim ? Autrement dit les suppléments d'importations de matières premières pour la guerre représentent-ils autant, moins ou plus d'argent à leurs valeurs de 1938 bien entendu, que les économies réalisées sur les matières nécessaires à la consommation ?

J'ai pris pour base de comparaison une année de prospérité incontestable, quand il y avait moins de chômeurs en Allemagne qu'il n'y a aujourd'hui de recrues sous les drapeaux, de pensionnaires dans les camps de travail et les camps de concentration et d'émigrés. Une année où le revenu national a atteint un maximum qui n'avait pas encore été rattrapé en 1937 (l'évaluation de 1938

n'a pas été publiée jusqu'à présent à ma connaissance). Une année enfin où le commerce extérieur allemand a battu ses propres records, et où l'Allemagne, disposant de tous les crédits qu'elle voulait (et en usant) a importé sans restriction aucune et selon ses besoins. J'ai donc comparé 1938 avec 1929.

Prenant les chiffres globaux, j'ai tout d'abord reconnu le fait — ignoré semble-t-il de beaucoup de gens qui parlent de ce fameux « accès aux matières premières » — que si l'Allemagne a importé en 1929, 648.159 millions de quintaux de denrées alimentaires et matières premières, en 1938 elle a réussi à en importer 620.451 (1). La différence n'atteint même pas 5 % (elle est exactement de 4,3 %).

Or il faut encore retenir ceci : en 1929, l'Allemagne a beaucoup plus exporté qu'en 1938, de produits fabriqués où rentrent naturellement des matières premières d'importation. C'est autant qu'il faut défalquer si l'on étudie ses besoins actuels.

Mais la comparaison des chiffres d'ensemble ne donne qu'une première approximation. Pour être probants, les calculs doivent, comme je l'ai dit plus haut, être repris poste par poste.

Je ne puis entrer dans le détail et je me borne à reproduire les principaux passages de la conclusion de mon étude :

« Au total l'excédent d'importation de 1938 n'a pas été inférieur à 200 millions de marks et a été en toute vraisemblance très sensiblement supérieur à ce chiffre.

« Autrement dit, si l'Allemagne avait choisi d'importer en 1938 pour ses besoins propres (c'est-à-dire pour sa consommation ou pour grossir ses stocks) les mêmes objets d'alimentation, les mêmes matières premières, les mêmes produits semi-ouvrés qu'en 1929 — époque de sa plus grande prospérité — non seulement elle aurait pu se les procurer en quantités égales, sans que cela lui coûtât plus qu'elle n'a effectivement dépensé, mais il lui serait resté un surplus équivalent à 200 millions de marks-or au minimum : avec ce surplus elle aurait pu accroître ses importations au moins dans la proportion où sa population a augmenté.

« S'ils l'avaient voulu, les maîtres du Reich auraient donc pu, en 1938, acheter toutes les matières premières qu'il fallait pour assurer au peuple allemand un niveau d'existence au moins égal au plus haut niveau qu'il ait jamais atteint. Et si l'on considère que dans l'intervalle la capacité de production intérieure d'objets de consommation s'est développée, on en déduira que le bien-être de l'Allemagne aurait pu être plus grand encore qu'en 1929, si ses dirigeants l'avaient décidé ainsi. »

« ... Ils en ont décidé autrement. Au lieu d'importer les matières et produits qui eussent déve-

loppé le bien-être jusqu'à restituer et même à dépasser les conditions heureuses de 1929, ils ont importé ce qui était nécessaire au surarmement, et, même pour les objets de consommation, ils ont constitué des réserves de guerre. Ce choix impliquait des privations pour le peuple allemand car on ne pouvait le doter à la fois du bien-être et du surarmement, aggravé par le stockage : pour que l'Allemagne d'aujourd'hui n'apparaisse pas comme souffrant d'une pénurie de matières premières, il faudrait qu'elle puisse simultanément importer tout le fer qu'elle veut pour en faire des canons, et assez de beurre, non seulement pour en consommer copieusement, mais aussi pour en mettre en réserve. Le fait qu'elle ait renoncé à la consommation copieuse n'est pas un signe de misère, ni la preuve d'un traitement inégal dont le Reich serait victime : les restrictions sont la conséquence d'une politique délibérée. Avec une autre politique, il n'y aurait pas de restrictions. »

« ... Ainsi donc l'Allemagne aurait pu, s'il avait plu à ses dirigeants, acheter et consommer autant de matières premières d'importation, en 1938, qu'elle a fait au zénith de sa prospérité en 1929, alors que, en pleine activité et gorgée de crédits, elle avait, au plus haut degré, « cet accès aux matières premières » dont elle se dit et dont certains la croient privée aujourd'hui.

« L'examen et la confrontation des chiffres réduisent sa thèse à néant. Les maîtres du Reich continueront néanmoins à la soutenir, c'est évident : ils y trouveront, vis-à-vis de leur peuple, l'alibi le plus opportun, pour expliquer les restrictions et les sacrifices qu'ils lui infligent, pour en rejeter la responsabilité sur les nations étrangères qu'ils désignent à sa haine.

« De ce côté de la frontière, on agirait utilement pour la cause de la paix en s'efforçant de détromper le peuple allemand. On la dessert à coup sûr en répandant chez les autres peuples l'idée qu'il existe un problème des matières premières dont la solution apaiserait l'Allemagne et écarterait définitivement le péril de guerre.

« Car ce n'est pas parce qu'elle n'a pas de matières premières que l'Allemagne est belliqueuse.

« C'est parce qu'elle est belliqueuse qu'elle manque de matières premières, ou, plus exactement, qu'elle paraît en manquer, car elle en gaspille davantage en armements et elle en dissimule plus en réserves de guerre qu'il ne lui en faudrait pour vivre heureuse.

« Le Dr Hermann Rauschning, ancien président du Sénat de Dantzig, auteur de la « Révolution des Nihilismes », l'a dit en termes frappants : « Certains milieux conservateurs anglais s'imaginent que Hitler fait de l'autarcie par besoin, parce qu'il manque de matières premières. Or, cela n'est pas vrai. Hitler pourrait obtenir toutes les matières premières qu'il voudrait par les méthodes de la collaboration pacifique. S'il a choisi l'autarcie, c'est parce qu'elle facilite l'exécution de ses projets impérialistes. D'une part, sur le plan extérieur, elle réalise le ré-

(1) En 1938 les statistiques s'appliquent à l'ancien Reich (sans l'Autriche) c'est-à-dire qu'elles sont comparables à celles de 1929 sauf pour la réannexion de la Sarre dont j'ai tenu compte dans la suite.

« gime de l'économie de guerre dès le temps de
 « paix; d'autre part, sur le plan intérieur, elle
 « lui permet de mettre la main sur tous les rou-
 « ges économiques de la nation et de se maintenir
 « ainsi plus solidement au pouvoir. Si Hitler re-
 « nonçait à l'autarcie, il préparerait sa chute. En
 « tout cas, il devrait abandonner ses plans im-
 « périalistes, ce qu'il ne peut faire sans se renier
 « lui-même. »

*
*

« Le problème des matières premières, il ne se
 pose ni plus, ni moins, pour l'Allemagne que pour
 les autres pays. Mais il y a pour tous, également et
 solidairement, un problème du développement

auquel le progrès matériel est lié. Le jour où
 l'Allemagne reconnaîtra cette vérité — et pourvu
 qu'entre temps on ne l'ait pas oubliée de notre
 côté — tout deviendra beaucoup plus simple. Cela
 suppose la victoire préalable de l'esprit de coopé-
 ration et de paix. Une victoire qu'on n'obtiendra
 pas en s'attaquant tout simplement aux problè-
 mes économiques — faux ou vrais. — Mais, une
 fois rétabli l'esprit de paix et de coopération, on
 verra les faux problèmes disparaître, et les vrais
 trouver leur solution. »

Coyez-moi, mon cher Emile Kahn, bien amica-
 lement vôtre,

GEORGES BORIS.

ALBERT BAYET

Histoire de la Déclaration des Droits de l'Homme

(Aux Editions du Sagittaire. — 1 volume : 16 fr. 50)

A l'occasion du cent-cinquantième de la Révolution française, notre collègue Albert Bayet, vice-président de la Ligue, consacre un volume à la Déclaration des Droits. Il ne se contente pas de l'analyser : il en recherche les origines, de l'Antiquité au XVIII^e siècle, dans la pensée des moralistes et dans le sentiment populaire — il en montre aussi la portée actuelle. « En même temps qu'un achèvement, écrit-il, la Déclaration est un commencement. » C'est cette dernière partie d'un ouvrage avant tout destiné aux ligueurs que nous sommes heureux de reproduire ici.

... La Déclaration des Droits de l'Homme est, d'abord, un « achèvement ». Des démocrates athéniens aux philosophes du XVIII^e siècle, il y a tout un mouvement qui entraîne l'élite de l'Occident dans les voies de la liberté, de l'égalité et du bien public. Même aux époques de recul, quand l'intolérance sévit, quand les « vilains » sont foulés aux pieds, il reste des hommes de pensée et des hommes d'action pour entretenir la flamme. C'est parce que, pendant plus de deux mille ans idées et peuples font la chaîne que jaillit, en 89, le texte célèbre. Les principes qu'il proclame sont riches, au jour même de leur naissance, de toute une immense expérience humaine ; ils portent en eux les valeurs essentielles : réflexion des sages, volonté des peuples, sacrifices innombrables offerts à un idéal. C'est pourquoi prétendre aujourd'hui abolir la Déclaration, c'est vouloir défaire l'œuvre de vingt siècles, et l'histoire, autant que la justice crie la folle vanité d'une telle entreprise.

Ce que je voudrais montrer en terminant, c'est qu'en même temps qu'elle est un « achèvement », la Déclaration des Droits de l'Homme est aussi un « commencement ». Elle couronne un effort, elle en prépare un autre.

En effet, les principes proclamés en 89 étaient si riches de force jeune, si « révolutionnaires »,

au sens profond du mot, qu'il s'en faut qu'on les ait jamais appliqués.

Tout le monde sait comment les Constituants reculèrent, effrayés par leur propre audace. Sans doute ils accomplissent, en quelques mois, une œuvre immense ; mais ils n'osent ni abolir la monarchie, ni instituer le suffrage universel, ni supprimer l'esclavage aux colonies. La Convention, plus hardie, crée la République démocratique et, dans une Déclaration nouvelle, donne une forme plus nette aux principes de 89. Mais les nécessités de la défense nationale la contraignent à établir la Dictature. Puis vient, avec Napoléon, le retour au despotisme. Le soin de faire entrer définitivement les Droits de l'Homme dans la vie se trouve ainsi confié aux hommes du XIX^e et du XX^e siècle.

Si l'on étudie l'œuvre de ces hommes, on arrive aux conclusions suivantes :

1^o La France fait entrer dans la vie les principes instituant la liberté de pensée ;

2^o La France fait entrer dans la vie les principes instituant le suffrage universel ;

3^o La France ne parvient pas à instituer les Droits de l'Homme dans l'ordre économique

Autrement dit, les principes de la Déclaration l'emportent dans le domaine intellectuel et le do-

maine politique, mais le Quatre-Vingt-Neuf économique reste à faire.

**

Dans leur effort pour instaurer la liberté de conscience, les champions des Droits de l'Homme se heurtent, tout au long du XIX^e siècle, à la résistance obstinée de l'Eglise catholique.

Le 29 mars 1790, le Pape condamne comme sacrilèges, *nefaria*, les décrets des Etats Généraux proclamant la liberté de pensée en matière religieuse. Il s'élève notamment contre la disposition selon laquelle les non-catholiques sont admis à tous les emplois municipaux, civils et militaires (1). Grégoire XVI dénonce « cette maxime fautive ou absurde, ou plutôt ce délire : qu'on doit procurer et garantir à chacun la liberté de conscience ». Pie IX condamne « cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Eglise catholique et au salut des âmes et que Notre prédécesseur Grégoire appelait un délire, savoir que la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme ». Léon XIII écrit que la liberté des cultes est « une dépravation de la liberté et une servitude de l'âme dans l'abjection du péché » (2). C'est contre cette doctrine, reprise en France par les catholiques, que les partisans des Droits de l'Homme doivent soutenir une lutte constante. Elle domine, pendant plus d'un siècle, toute la vie politique. Après des péripéties qu'on connaît, la Troisième République fait enfin prévaloir la doctrine de 89. Rationalistes, catholiques, protestants, israélites, musulmans ont aujourd'hui une même liberté de défendre leurs opinions. Ils sont égaux devant la loi. Les Eglises sont séparées de l'Etat. La loi refuse de reconnaître la validité des « vœux » par lesquels des hommes ou des femmes prétendraient aliéner une partie des droits garantis par la Déclaration. Enfin, l'Université de France est « laïque », c'est-à-dire qu'elle se fait une loi de ne prendre position ni pour ni contre les diverses croyances religieuses et de n'enseigner aux enfants et aux jeunes gens que le respect de la raison et de la fraternité humaine.

Les grandes « lois laïques », auxquelles restent attachés les noms de Ferry, Paul Bert, Ferdinand Buisson, Clemenceau, Léon Bourgeois, Waldeck-Rousseau, Combes, Viviani, Jaurès, sont l'application à la vie des principes de 89. Elles sont aujourd'hui menacées. Dans nos départements de l'Ouest, les cléricaux mettent à profit la liberté de l'enseignement pour empêcher les pères de famille pauvres ou économiquement assujettis d'envoyer leurs enfants à l'école laïque. Les détenteurs du pouvoir exécutif et du pouvoir administratif n'appliquent pas dans son esprit la Séparation et se conduisent vis-à-vis de l'Eglise comme si la religion catholique était encore religion d'Etat. Enfin, s'il est vrai que cer-

tains catholiques ont énergiquement désavoué les « fascistes » et « racistes », quand ceux-ci attaquaient l'Eglise, il n'est pas moins vrai que, quand Mussolini a dissous les groupements rationalistes, le Pape a salué en lui l'homme de la Providence (1), et le P. Janvier, en France, s'est écrié : « Voici qu'un homme s'est rencontré, remarquable par sa puissance et par son intelligence, qui nous a donné un spectacle inattendu. Il s'est dressé contre les sectes hostiles à l'Eglise et qui avaient la prétention de la menacer. Il a dissous ces sociétés dès longtemps dénoncées par l'Autorité suprême comme ennemies de la vérité, de la fraternité et de la paix. Et il a mis à la base de son gouvernement les enseignements mêmes de Notre-Seigneur. Il a signé un concordat qui reconnaît la primauté de l'Eglise sur l'Etat, qui confirme avec éclat ces vérités essentielles : que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est, en fait, impossible..., que l'Etat ne peut être neutre, qu'il est juste et bon qu'il y ait une religion d'Etat. » (2).

A l'heure présente, la liberté de conscience est donc à la fois niée et menacée, d'une part par les cléricaux, d'autre part par les fascistes et les racistes. Mais enfin, la Troisième République a prouvé, par le fait, qu'il était possible de faire, sur ce point, passer dans la vie l'enseignement de la Déclaration. Il ne s'agit donc plus de vaincre, mais de sauver et de développer les résultats d'une victoire. Quelles que soient les difficultés de la tâche, il est permis d'espérer que les spectacles odieux donnés au monde par le retour des Etats fascistes à l'intolérance, à l'antisémitisme aideront tous les Français, tous les hommes, à comprendre l'éclatante supériorité des régimes fondés sur la Déclaration, c'est-à-dire sur le respect de la pensée et de la conscience, sur la dignité reconnue de la personne humaine.

**

Dans l'ordre politique, la victoire des Droits de l'Homme est seulement partielle ; car, après les luttes et les changements de régime dont est faite notre histoire intérieure au XIX^e siècle, la Troisième République n'a pas réussi à établir un régime en tout point conforme aux principes de 89. A côté de la Chambre élue directement par le peuple, il y a chez nous une « Chambre Haute » dont les membres sont désignés par des collèges restreints et qui, aux termes de la Constitution, peut indéfiniment faire échec aux décisions des députés. D'autre part, le système dit de Représentation Proportionnelle, récemment adopté par la Chambre, aurait pour effet de remettre aux bureaux des « partis » un certain nombre de droits qui, selon la Déclaration, appartiennent au peuple. Enfin l'octroi répété des « pleins pouvoirs » à un certain nombre de gouvernements a donné l'impression que le régime parlementaire ne fonc-

(1) *Collectio Brevium atque Institutionum Pii Papae VI*, Augustae Vindelicorum, 1798.

(2) Je cite la traduction donnée par H. Brun dans la *Étude chrétienne* F. (s. d.).

(1) *La Croix*, 7 juin 1929.

(2) *Correspondance hebdomadaire du Comité catholique de défense religieuse*, 16 avril 1929.

tionnait plus de façon normale, que le pouvoir législatif, élu par les citoyens, tendait à s'incliner de plus en plus devant l'Exécutif. Mais enfin il reste que le suffrage universel existe dans notre pays, qu'à certaines heures il a été, en fait, quasi-souverain. L'exemple donné par l'Angleterre montre qu'il est aisé de réduire les pouvoirs des Chambres Hautes. C'est dire qu'il suffirait de quelques textes, faciles à rédiger, pour appliquer dans leur intégrité à la vie politique les principes de 89.

* * *

Mais c'est dans l'ordre économique que la Déclaration apparaît de la façon la plus nette comme un « commencement ».

Non qu'il faille reprocher aux Constituants d'avoir adopté le fameux article 17 selon lequel la propriété est « un droit inviolable et sacré ». Ils voulaient par là libérer la terre des « droits féodaux », affranchir les paysans. Dire que le champ du cultivateur serait inviolable, c'était interdire au seigneur d'y lancer ses chevaux et ses meutes. Cette réforme, de stricte justice, répondait à l'esprit profond de la Révolution.

Mais, d'autre part, la Déclaration porte, à son article 2 que la propriété est un « droit naturel », au même titre que la liberté, la sûreté et la résistance à l'oppression. Or, tout homme doit être libre, vivre en sûreté, résister à l'oppression. Donc, tout homme doit être propriétaire.

Seulement, cette conclusion que le texte lui-même implique, la Déclaration ne la dégage pas en termes exprès. Elle protège le « droit » de ceux qui sont effectivement propriétaires. Elle ne fait rien pour assurer aux non-propriétaires le droit à la propriété. Bien plus, lorsqu'elle se trouve en présence des ouvriers, qui ne possèdent pour vivre que leur cerveau et leurs bras, elle leur interdit l'association professionnelle et la grève ; elle les livre, pieds et poings liés, aux propriétaires des instruments de travail.

Ainsi, contrairement à l'article 7 qui ne reconnaît d'autres distinctions que celles des « talents et vertus », la distinction entre patrons et ouvriers, entre maîtres et serviteurs se trouve uniquement fondée sur le fait que les uns sont propriétaires et que les autres ne le sont pas. Fait non moins grave : au nom de la « liberté », on permet aux propriétaires des instruments de travail d'en user selon leur bon plaisir, et ainsi se trouve constitué un pouvoir de fait sur lequel la Nation n'a aucune prise.

Tout cela est si manifestement anormal que la Convention n'hésite pas à intervenir dans la vie économique. Elle vote une loi punissant de mort ceux qui tenteraient d'acaparer les denrées de première nécessité ; elle vote un emprunt forcé d'un milliard sur les riches ; elle vote la loi du maximum ; elle institue une Commission des Subsistances qui contrôle souverainement la production agricole et industrielle. Robespierre va plus loin : il envisage une redistribution partielle des propriétés. Saint-Just veut enlever les terres « à tous les scélérats », donner des terres « à tous les

malheureux ». D'où les fameux décrets de Vendémise qui confisquent les biens de tous les ennemis de la République et décident qu'ils seront remis gratuitement aux patriotes pauvres.

Toutes ces tentatives montrent bien que, même aux yeux des révolutionnaires du XVIII^e siècle, les principes contenus dans la Déclaration appelleraient de profondes réformes économiques. Mais, bien entendu, l'Empire et la Restauration abolissent jusqu'aux velléités réformatrices. Et, là-dessus, les progrès soudains des sciences et des techniques donnent naissance à un nouvel âge humain, l'âge de la machine, qui modifie profondément l'ensemble de la vie économique.

Ce que je voudrais montrer, dans les pages qui suivent, c'est que l'organisation présente de l'économie est, par ses principes directeurs, un attentat permanent aux principes posés par la Déclaration.

Le régime sous lequel nous vivons aujourd'hui est communément appelé régime capitaliste. Mais ce terme est vague, parce que le mot savant capital et le mot populaire cheptel n'ont pas eux-mêmes de sens nettement déterminé. En fait, la vie économique moderne a toujours impliqué l'existence de « capitaux », c'est-à-dire de biens mobiliers ou immobiliers qu'on cherchait à faire « fructifier ». Mais le capitalisme, qui est, au sens large, l'utilisation de ces capitaux, se présente sous deux formes bien différentes, selon que le chef d'une entreprise y place son argent ou l'argent des autres, selon que les chefs d'entreprise se font concurrence ou s'entendent. De ces deux formes, c'est la seconde qui est présentement la forme maîtresse : les créateurs et administrateurs des grandes affaires les font vivre non avec leur fortune et celle de leur famille, comme cela s'est fait pendant quelque temps, mais avec les sommes fournies par les moyens et petits épargnants ; d'autre part, au lieu de se faire concurrence les uns aux autres, ils ont pris l'habitude de se grouper dans des trusts qui règnent sur les divers domaines de l'économie : banque, métallurgie, houillères, textile, engrais, électricité, etc.

Résultat : il s'est constitué dans le pays des Droits de l'Homme une féodalité nouvelle. De par la Révolution de 89, il n'y a plus chez nous de ducs de Bourgogne, de ducs de Bretagne, de comtes de Bretagne régnant sur telle ou telle partie du territoire ; mais, de par le régime économique, il y a des barons du fer, de la houille, de l'engrais, de la banque qui, séparément, règnent sur telle partie de l'économie et, collectivement, sur l'économie tout entière.

Les pouvoirs de cette féodalité d'argent sont-ils inférieurs à ceux que détenaient, sous l'Ancien Régime, la féodalité terrienne ? A bien des égards, ils sont supérieurs.

Les nouveaux féodaux règnent sur les moyens et petits capitalistes, c'est-à-dire sur les actionnaires qui leur ont confié de l'argent et qui n'ont, en fait, aucun pouvoir sur l'emploi fait de cet argent.

Ils règnent sur les moyens et petits cultiva-

teurs, entrepreneurs, commerçants qui, ne pouvant engager une bataille perdue d'avance, sont contraints de subir la loi des trusts.

Ils règnent, par la fixation des salaires, sur tous ceux qui, démunis d'instruments de production, sont forcés de louer le travail de leurs cerveaux ou de leurs bras aux détenteurs de ces instruments.

Ils règnent, par la fixation des prix, sur la totalité des consommateurs, qui, la concurrence étant abolie, doivent payer sans discuter.

C'est donc toute la France qui travaille qui se trouve ainsi soumise à la domination des chefs de trusts, aux « deux cents familles » dont parlait Daladier. C'est de la décision de cette poignée d'hommes, manieurs des capitaux d'autrui, que dépend le niveau de vie de l'ensemble de la nation. Il n'est donc pas excessif de dire que leur puissance dépasse celle des nobles sous l'ancien régime.

On objectera qu'à l'époque présente les pouvoirs publics, émanés du peuple, peuvent et doivent tenir tête aux hommes d'argent. C'est théoriquement vrai. Mais voilà longtemps que les nouveaux féodaux ont découvert l'art d'asservir l'Etat. Leur arme, la plus grossière est la corruption. Ils jettent leur dévolu sur un ministre, sur des hommes politiques et leur arrachent, moyennant finances, les décisions fructueuses dont ils ont besoin. D'où les « scandales » qui jalonnent l'histoire de la Troisième République. Mais un autre moyen est de meilleur rendement : au nom de la liberté de la presse, les hommes d'argent mettent la main sur les journaux, soit en les achetant, soit en les tenant par l'octroi ou le refus de la publicité sans laquelle ils ne peuvent vivre. Ayant en mains cette arme formidable, ils l'emploient de trois manières. Tout d'abord, ils organisent des campagnes d'injures et de calomnies contre les hommes politiques qui refusent de leur obéir ; certaines feuilles sont spécialisées à cette fin. En second lieu, ils manœuvrent de telle sorte que les gouvernements dociles aient la « confiance » grâce à laquelle les emprunts sont possibles, et que les gouvernements indociles doivent céder devant la panique organisée. Enfin, et c'est le plus grave, la « grande presse », techniquement bien outillée, agit directement sur l'opinion, c'est-à-dire sur les électeurs. Par l'information tendancieuse ou mensongère, elle dicte à tout une partie du public ses façons de penser, et l'on voit des millions de Français trompés faire, sans le savoir, le jeu de l'Argent-Roi, en croyant naïvement servir l'intérêt public.

La résistance des pouvoirs publics étant ainsi supprimée, la féodalité des trusts règne sur la vie économique plus insolemment que ne l'a jamais fait la féodalité terrienne.

Il est remarquable que, du point de vue technique, cette féodalité s'est montrée plus que médiocre. La bardesse lui a souvent fait défaut, et elle s'est montrée plus soucieuse de gains immédiats que de programmes d'ensemble. Loin de mettre intelligemment à profit les possibilités mé-

veilleuses créées par le progrès des sciences et des techniques, elle s'est obstinément appliquée, comme l'a montré Jacques Duboin, à organiser la rareté. A l'heure où l'on pouvait enfin répandre l'Abondance, les chefs économiques, comme pris de démençance, ont brûlé les stocks, fermé les usines, réduit la superficie des terres cultivées, diminué le pouvoir d'achat de la masse, multiplié le nombre des chômeurs. Après quoi ils se sont plaints qu'on ne produisit pas assez et ils ont demandé, sans rire, qu'on remit la France au travail !

Cette incohérence, peut-être sans précédent dans l'histoire connue de l'économie, montre que les « chefs » ont fait un usage lamentable du pouvoir usurpé par eux. Mais, quand bien même ils en auraient fait un usage intelligent, il n'en resterait pas moins que l'usurpation est manifeste, qu'elle constitue un attentat direct à la Déclaration des Droits de l'Homme.

La Déclaration porte que la propriété est un « droit naturel ». Or, la plupart des Français ne sont pas propriétaires.

La Déclaration porte que la propriété est un droit « inviolable ». Or, le paysan sur sa terre, le petit entrepreneur dans son atelier, le petit commerçant dans son magasin, sont contraints de subir la loi féodale des grands trusts.

La Déclaration porte que les seules distinctions légitimes sont celles des vertus et des talents. Or, ce n'est ni le talent ni la vertu qui fait que les nouveaux féodaux commandent, tandis que le reste des Français obéit.

La Déclaration porte que les distinctions sociales « ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Or, les privilèges détenus par les chefs des trusts sont contraires à l'utilité commune.

La Déclaration porte que le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, que nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. Or, la souveraineté nationale est constamment tenue en échec par la puissance des trusts, et l'autorité des chefs de ces trusts n'émane, à aucun degré, de la Nation.

La Déclaration porte que la libre communication des pensées est un des droits les plus précieux de l'homme et que tout citoyen, en conséquence, peut parler, écrire, imprimer librement. Or, en fait, les nouveaux féodaux ont commencé à mettre la main sur les moyens d'expression de la pensée.

Il saute donc aux yeux que le régime économique actuel implique une violation quotidienne de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Qu'en conclure sinon que, pour rester fidèle à l'esprit de cette Déclaration, il est temps de faire enfin le Quatre-Vingt-Neuf économique ?

Ce n'est pas ici le lieu d'envisager les divers moyens techniques qui permettraient d'accomplir cette grande réforme. Tout au plus me sera-t-il permis d'indiquer que les magnifiques progrès des sciences et des techniques permettent aux hommes du XX^e siècle d'organiser l'Abondance et, par

conséquent, d'être plus hardis, en matière sociale, que n'auraient pu l'être des hommes de la fin du XVIII^e siècle. Mais, pour donner une idée plus précise de ce que pourrait être dans ses grandes lignes le 89 économique, je citerai les huit premiers articles d'un projet de complément à la Déclaration des Droits de l'Homme adopté le 21 juillet 1936 par la Ligue des Droits de l'Homme en son congrès de Dijon :

PREAMBULE

Les Droits de l'Homme, « droits naturels, inaliénables et sacrés » ont été inscrits dans la Déclaration de 1789. Les principes en ont été confirmés et étendus dans le projet de Robespierre, adopté par les Jacobins en avril 1793, et par la seconde Déclaration des Droits, votée par la Convention nationale le 29 mai 1793.

Ces principes ont fondé la démocratie politique. Mais l'évolution sociale posant des problèmes nouveaux, les progrès des sciences et des techniques permettant des solutions neuves, ces mêmes principes doivent, par l'abolition de tous les privilèges, fonder la démocratie économique.

Article premier

Les droits de l'être humain s'entendent sans distinction de sexe, de race, de nation, de religion ou d'opinion.

Ces droits, inaliénables et imprescriptibles, sont attachés à la personne humaine ; ils doivent être respectés en tout temps, en tout lieu et garantis contre toutes les formes politiques et sociales de l'oppression. La protection internationale des droits de l'homme doit être universellement organisée et garantie de telle sorte que nul Etat ne puisse refuser l'exercice de ces droits à un seul être humain vivant sur son territoire.

Article 2

Le premier des droits de l'Homme est le droit à la vie.

Article 3

Le droit à la vie comporte le droit de la mère aux égards, aux soins et aux ressources que nécessite sa fonction — le droit de l'enfant à tout ce qu'exige sa pleine formation physique et morale — le droit de la femme à la suppression intégrale de l'exploitation de la femme par l'homme — le droit des vieillards, malades, infirmes, au régime que réclame leur faiblesse — le droit de tous à bénéficier également de toutes les mesures de protection que la science rend possibles.

Article 4

Le droit à la vie comporte :

1^o Le droit à un travail assez réduit pour laisser des loisirs, assez rémunéré pour que tous aient largement part au bien-être que les progrès de la science et de la technique rendent de plus en plus accessibles, et qu'une répartition équitable doit et peut assurer à tous ;

2^o Le droit à la pleine culture intellectuelle, morale, artistique et technique des facultés de chacun ;

3^o Le droit à la subsistance pour tous ceux qui sont incapables de travailler.

Article 5

Tous les travailleurs ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants, à l'établissement des plans de production et de répartition, et d'en surveiller l'application de telle sorte qu'il n'y ait jamais exploitation de l'homme par l'homme, mais toujours juste rémunération du travail et utilisation pour le bien de tous, des puissances de création exaltées par la science.

Article 6

La propriété individuelle n'est un droit que lorsqu'elle ne porte aucun préjudice à l'intérêt commun. L'indépendance des citoyens et de l'Etat étant particulièrement menacée par la propriété qui prend la forme de groupements d'intérêts égoïstes et dominateurs (cartels, trusts, consortiums bancaires), les fonctions que cette propriété a usurpées doivent faire retour à la Nation.

Article 7

La liberté des opinions exige que la presse et tous les autres moyens d'expression de la pensée soient affranchis de la domination des puissances d'argent.

Article 8

Les fautes commises contre la collectivité ne sont pas moins graves que les fautes commises contre les citoyens.

Les représentants du peuple et les fonctionnaires investis par la Nation d'un pouvoir de direction ou de contrôle sur l'économie ne peuvent avoir aucun intérêt, accepter aucune place, aucune rémunération, aucun avantage quelconque dans les entreprises qui sont ou ont été soumises à leur surveillance.

Ces articles, on le voit, résument les principes à l'aide desquels on pourrait transformer équitablement le régime économique injuste et absurde sous lequel nous vivons. Tout ce que je veux souligner, c'est qu'ils sont dans la ligne de la Déclaration de 89. Ils ne font qu'en appliquer l'esprit à la situation présente. La Révolution d'il y a cent cinquante ans a apporté la libération intellectuelle et la libération politique. Nous ne ferons que prolonger son œuvre en ouvrant au peuple de France et à tous les peuples les voies de la libération économique.



Reste un dernier point : le 89 international.

Par le seul fait qu'il proclamait les droits « de l'homme », le texte voté par la Constituante impliquait l'idée que les peuples, comme les individus, doivent être égaux et libres. Que serait l'indépendance d'un citoyen si la nation dont il est membre était asservie ?

C'est pourquoi, dès l'époque révolutionnaire, on ne compte pas les appels à la fraternité des peuples.

Le 20 mai 1790, Volney demande à l'Assemblée de déclarer :

1° Qu'elle regarde l'universalité du genre humain comme ne formant qu'une seule et même société, dont l'objet est la paix et le bonheur de tous et de chacun de ses membres ;

2° Que, dans cette grande société générale, les peuples et les Etats, considérés comme des individus, jouissent des mêmes droits naturels et soient soumis aux mêmes règles de justice que les individus des sociétés partielles et secondaires.

Le 20 juin 1790, Danton dit que « le patriotisme ne devant avoir d'autres bornes que l'Univers, il propose de boire à la santé, à la liberté, au bonheur du genre humain ».

A la fin du même mois de juin, Camille Desmoulins s'écrie : « Espérons que bientôt la division des royaumes ne sera plus ; il n'y aura plus qu'un seul peuple qu'on appellera le genre humain. »

Le 23 août 1790, Mirabeau appelle de ses vœux « le pacte de la Fédération du genre humain ».

Le 24 avril 1793, Robespierre propose le vote de quatre articles dont le premier est conçu en ces termes : « Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entraider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même Etat » (1).

Tous ces textes montrent que les « patriotes », imbus des principes de la Déclaration, veulent la fraternité des peuples. La patrie, en se fondant, n'est pas replié sur soi, mais appel au genre humain. On sait comment l'effort des « tyrans » pour étouffer la liberté naissante contraignit la France à prendre les armes et comment la défense du Droit dégénéra, sous l'Empire, en guerres de conquête. Enfin, au lendemain de la grande lutte de 1914, les peuples, comprenant l'horreur des massacres toujours renouvelés, commencèrent à fonder cette Société des Nations qui eût pu établir la paix par le Droit. Le maleur voulut que, née au lendemain d'un conflit sanglant, en un temps où les ressentiments n'étaient pas encore apaisés, elle ne fut pas aussi « démocratique » qu'on pouvait l'espérer. Telle quelle, elle n'en représentait pas moins le plus bel effort qu'eussent jamais tenté les hommes pour tuer la guerre. C'est pourquoi ceux-là furent criminels qui, au lieu de chercher à la fortifier, lui portèrent des coups perfides. Mais, si des gouvernants français s'associèrent, hélas ! à ce crime, si un ministère français, au moment de l'affaire d'Ethiopia, viola perfidement le pacte de Genève et rouvrit la porte à la guerre, le peuple est resté fidèle au grand idéal défini, puis défendu par Wilson, Briand, Herriot. Dans ce même projet de complément à la Déclaration des Droits de l'Homme voté par la Ligue des Droits de l'Hom-

(1) Voir les textes dans Aulard, *Etudes et leçons sur la Révolution française* 8^e série. P. 1921, p. 145 et suiv.

me à Dijon, on lit, après les articles cités plus haut, ceux qui suivent :

Article 9

Toute nation a des droits et des devoirs à l'égard des autres nations avec lesquelles elle constitue l'Humanité. Organisée dans la Liberté, la Démocratie universelle doit être l'objectif suprême des nations.

Article 10

Les droits de l'homme condamnent la colonisation accompagnée de violence, de mépris, d'oppression politique ou économique. Ils n'autorisent qu'une collaboration fraternelle poursuivie, en vue du bien commun de l'Humanité, dans le plein respect de la dignité personnelle et de toutes les civilisations.

Article 11

Le droit à la vie implique l'abolition de la guerre.

Article 12

Il n'est pas de circonstance où un peuple soit excusable d'en provoquer un autre. Tous les différends doivent être réglés soit par la conciliation, soit par l'arbitrage, soit par une juridiction internationale dont les sentences doivent être obligatoires. Tout Etat qui se soustrait à l'observation de cette loi se met en dehors de la communauté internationale.

Article 13

Les nations forment entre elles une société. Tout peuple attaqué a le droit d'appeler la collectivité internationale à concourir à sa défense. Tous les peuples ont le devoir de se porter au secours du droit violé.

Article 14

Tous ces droits se fondent dans le devoir de la société, qui est de combattre, sous toutes ses formes, la tyrannie — de former des citoyens — de travailler au progrès intellectuel et moral, ainsi qu'au bien-être des individus et des peuples — de leur enseigner l'esprit de paix et la tolérance — et d'appeler sur la terre, à l'exemple de la Révolution française, le règne de la raison, de la justice et de la fraternité.

Les idées exprimées dans ce texte sont le prolongement normal de la Déclaration de 1789. Ainsi, en même temps qu'il apparaît comme un « achèvement », comme le résultat d'un immense effort poursuivi pendant plus de vingt siècles, le texte voté par la Constituante apparaît comme un « commencement ». Il abolit et il fonde. Il détruit et il édifie. Il est si riche de possibilités si neuves qu'après un siècle et demi nous n'avons pas encore pu les réaliser. Il est, aujourd'hui encore, tout gonflé de force jeune. Nos pensées, quand nous le commémorons, ne se tournent vers le passé que pour mieux préparer l'avenir.

PAROLES D'ALSACE

DISCOURS DE M. ROGER MASSON

Président de la Section de Mulhouse
Président de la Fédération du Haut-Rhin

AU BANQUET DE MULHOUSE (18 juillet)

Citoyennes, Citoyens,

C'est pour la Fédération du Haut-Rhin et pour la Section de Mulhouse un grand honneur et une légitime fierté de vous recevoir, à l'occasion du XXXVI^e Congrès National de la Ligue des Droits de l'Homme, sur cette terre d'Alsace fertile en émotions les plus diverses. Je vous exprime à tous notre gratitude d'être venus jusqu'à nous, et notre espoir que vous emporterez de ce trop court séjour la double impression d'une Alsace accueillante et républicaine (*Applaudissements.*)

Oui, l'Alsace est foncièrement républicaine ! Malgré toutes les manœuvres d'une certaine presse, plus dévouée à Hitler qu'à la France, malgré bien des promesses, souvent faites et jamais tenues, la grande masse des Alsaciens est restée fidèle et loyale, en suivant le chemin qui lui a été tracé par l'honneur et par ses sentiments républicains. On y chante la *Marseillaise*, ce chant qui a été celui de l'armée du Rhin, de l'armée de la Révolution, ce chant qui n'est que la préface de l'*Internationale*, quand l'idée de patrie est comprise comme elle doit l'être. (*Très bien !*)

Ce sont en effet des Alsaciens, fils de la Révolution qui, le 14 juin 1790, avaient planté sur le pont de Kehl un écriteau portant ces mots : « Ici commence le pays de la liberté ! » (*Vifs applaudissements.*)

Il faut qu'on le sache, la masse républicaine de ce pays se dressera, comme l'a déjà fait la Ligue, contre toutes les tentatives abominables de tous les traîtres, contre tous les propagandistes à la solde de l'étranger, contre lesquels la mansuétude gouvernementale est aussi inexplicable que dangereuse. (*Vifs applaudissements.*)

Ce n'est pas la proximité des canons allemands qui empêchera les Alsaciens républicains de lutter, jusqu'à l'extrême limite de leurs forces, pour que l'Alsace reste ce qu'elle a toujours été : une terre bien française. (*Très bien !*)

Nous avons la conviction profonde que la grande masse des Alsaciens est avec nous, Ligueurs, en ces heures où nos travaux sont dominés par la plus grande, par la plus noble idée qui soit : l'organisation de la paix. (*Très bien !*) La menace est trop rapprochée, le danger trop immédiat pour qu'elle n'appelle pas de tous ses vœux la solution du problème qui nous préoccupe tous et vers lequel nos efforts et nos énergies doivent rester tendus par la volonté d'aboutir.

Et maintenant, j'ai le devoir de remercier tout

particulièrement ceux qui nous ont aidés dans l'organisation de ce grand congrès, et en premier lieu la ville de Mulhouse dont le Conseil municipal et son chef notre ami Wicky (*Vifs applaudissements*) ont été pour nous du plus précieux concours ; tous ceux qui, généreusement, nous ont procuré les moyens de mener à bien la réception de nos amis de toutes les régions de notre France et enfin ceux qui m'ont secondé dans les multiples détails de l'organisation.

Je lève mon verre à notre grand Président, au citoyen Victor Basch (*Vifs applaudissements*), flambeau de toutes les actions généreuses et humaines, dont le dévouement inlassable restera un exemple pour tous ceux qui l'ont connu, suivi et aimé.

Je bois au Comité Central, à tous ces hommes éminents, sans cesse sur la brèche, luttant pied à pied, heure par heure, contre l'iniquité et l'injustice, contre le retour d'un fléau qui signifierait la destruction de toute civilisation, contre la contamination engendrée par la barbarie totalitaire, contre toutes les atteintes qui pourraient être portées au régime de liberté issu des conquêtes de la Révolution Française.

Je bois à notre ami Campolonghi, chef et animateur de la Ligue Italienne des Droits de l'Homme, et à ses frères proscrits, nombreux parmi nous. (*Applaudissements.*)

Je bois à tous les Ligueurs, à leurs familles, à leur santé, à leur bonheur. Et qu'il soit permis à un vieux Ligueur, inscrit à la Ligue depuis trente-sept ans, de leur dire que la grandeur, le prestige, la puissance de notre association doivent rester le guide de leur activité de citoyens.

Placée au-dessus des contingences actuelles de la politique, la Ligue doit recruter et grouper tous les hommes qui attachent du prix à la liberté, tous les hommes qui, témoins de la misère et des souffrances d'autres hommes en esclavage, veulent s'armer de la volonté farouche de conserver ce bien inestimable, qui constitue la force des démocraties.

Et puis, que de choses la vie de notre association apprend à ses membres ! Et je souhaiterais que la leçon profitât à d'autres, à ceux même qui n'en font pas partie. Elle apprend à ne pas se hâter, elle apprend à ne plus croire que le progrès humain peut résulter de l'intolérance et de la haine ; elle apprend que, si les hommes ont leurs faiblesses et leurs fautes, puisqu'ils sont des hommes, s'il est juste de condamner et punir les

coupables, la dignité d'homme qui demeure en eux doit toujours être respectée. Elle apprend surtout à respecter cette dignité de la personne humaine chez ceux dont on ne partage pas, chez ceux dont on combat même les idées.

A ceux qui nous reprochent de faire de la politique, nous répondons que nous avons une politique assez haute pour être faite partout, celle du devoir ! Cette politique-là, nous la faisons hautement dans nos congrès.

La Ligue des Droits de l'Homme est un bel arbre, qui porte un feuillage touffu et de robustes branches. C'est à la santé de ce bel arbre que je bois, à sa prospérité. Il a abrité toute espèce d'initiatives généreuses ; il a bien mérité, non seulement de la République, mais encore de l'avenir glorieux de l'Humanité régénérée.

Et chacun de nous, s'il a un peu contribué à la

préparation de cet avenir, aura, au moment de quitter le monde, la seule récompense que doive envier un Ligueur, celle de pouvoir se dire : « J'ai fait quelque chose d'utile pour l'Humanité, j'ai apporté ma modeste collaboration au progrès humain. » (*Très bien!*)

Citoyens, nous n'avons pas le droit de faillir à la lourde tâche que nous nous sommes imposée. Nous devons dire à tous les hommes qu'ils trouveront à la Ligue l'aide et les encouragements qui pourraient leur être utiles pour défendre les idées de justice sociale dans notre pays et imposer, au nom de la France, la paix universelle, au nom de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité, dans la dignité et dans l'honneur.

Vive la République, fille aînée de la Révolution Française ! Vive la Ligue des Droits de l'Homme ! (*Vifs applaudissements répétés.*)

DISCOURS DE M. AUGUSTE WICKY

Maire de Mulhouse,

AU BANQUET DE MULHOUSE (18 juillet)

Mes chers collègues,

Je ne vais pas vous faire un discours ce soir, parce que, pour moi, c'est très délicat de faire un discours en français. Quand on commence à apprendre une langue à cinquante ans, cela ne va pas bien !

Je veux seulement vous dire encore une fois merci d'avoir choisi la ville de Mulhouse pour tenir votre Congrès — pour tenir notre Congrès, car je suis ligueur, naturellement, moi aussi.

Mulhouse est une ville qui a toujours montré qu'elle était démocrate ; déjà au moyen âge les citoyens de Mulhouse ont donné l'exemple de la lutte contre le clergé (*Très bien !*) et je crois que cet esprit a persisté toujours chez nous. Vous le savez, déjà avant la guerre, les partis de gauche ont été élus dans notre Conseil municipal, et après la guerre, c'a été la même chose.

Je me souviens que, lorsque je suis entré au Conseil municipal, la ville n'était pas comme elle est maintenant ; dans le milieu de la ville, les rues étaient malpropres. Naturellement, nous avons commencé à changer peu à peu tout cela, et naturellement aussi on a crié contre ces sacrés socialistes qui mangent de l'argent ! (*Sourires.*)

Mais aujourd'hui, on ne critique plus. Tout le monde reconnaît qu'on a fait un travail qui était nécessaire pour la population de Mulhouse. (*Très bien !*) Bien entendu, on dit toujours qu'en Alsace on paye beaucoup d'impôts et surtout des impôts municipaux. Mais si vous voulez faire quelque chose, il faut de l'argent, c'est clair.

Je me rappelle une discussion que j'ai eue avec M. Chéron, qui à ce moment dirigeait les services d'Alsace et Lorraine. Il était, lui aussi, maire d'une ville, mais j'ai senti que pour lui le rôle d'un maire était de donner des signatures, plu-

tôt que de s'occuper des travaux municipaux ; et il me disait : « Vous ne pouvez pas dépenser de l'argent comme cela ! Cela ne va pas ! » Mais je lui ai répondu : « La population, à Mulhouse, a d'abord crié, naturellement, mais à présent, on comprend que c'est nécessaire, non pas seulement parce que c'est joli, mais pour la santé publique. »

La ville de Mulhouse est une ville ouvrière, mais si vous regardez la statistique des enfants, vous verrez qu'ils sont tous bien portants. Tous les travaux que nous avons faits, c'était pour la santé publique. On nous dit aujourd'hui, qu'en France, il n'y a pas assez de naissances, mais avant de discuter des moyens d'augmenter le nombre des naissances, il faudrait d'abord se préoccuper des moyens de faire vivre les enfants qui sont nés. (*Applaudissements.*)

C'est dans ce sens que nous avons travaillé, et c'est dommage que je ne puisse pas vous montrer tout ce que nous avons fait. Je crois que toute la population de Mulhouse est d'accord là-dessus avec notre administration. Naturellement, au point de vue politique, c'est une autre affaire, et je n'en parlerai pas ici à la Ligue, mais la politique pratique de la commune, c'est encore la meilleure politique pour les partis. (*Applaudissements.*)

Je veux vous dire aussi que Mulhouse est toujours restée attachée à la France, et que, après la guerre, nous avons tout de suite retrouvé le chemin, parce que nous sommes démocrates, nous sommes pour la liberté, le rapprochement était tout de suite fait.

Le parti clérical n'a pas toujours eu ici l'attitude qu'il aurait dû avoir au point de vue national. Au mois de septembre dernier, vous le

savez, il a été forcé de faire une autre politique, et vous vous rappelez les déclarations que M. Rossé a faites à ce moment. Mais je vous dis : faites attention ! Ces déclarations, elles ne sont pas venues du cœur. (*Applaudissements*).

Je pense, mes chers camarades, que ce Congrès marquera une date pour l'avenir. Vous travaillez tous pour la justice, et aussi pour la paix. Cette question de la paix, j'en ai entendu beaucoup parler. Il faut faire la paix, j'en suis d'accord, mais comment voulez-vous faire la paix avec quelqu'un qui est méchant et qui re-

veut pas la paix ? Vous êtes bien obligés de vous défendre ! Aujourd'hui, que voulez-vous, il s'agit surtout, en défendant la France, de défendre la démocratie et les Droits de l'Homme ! (*Vifs applaudissements*).

Mes chers camarades, vous êtes tous ici en famille, dans la grande famille de la France. Nous voulons travailler tous ensemble pour le bien de l'humanité, et d'abord pour le bien de la France, qui doit toujours rester à la tête du progrès de l'humanité. (*Vifs applaudissements répétés*).

ALLOCUTION DE M. RICHARD

Maire de Colmar

A L'HOTEL DE VILLE DE COLMAR (20 juillet)

Citoyennes,
Citoyens,
Mes chers Collègues,

J'ai l'agréable devoir, comme Maire et comme Président de la Section de Colmar, de vous souhaiter une cordiale bienvenue.

Lorsque le Président fédéral, mon ami Masson, a exprimé le désir de voir la municipalité de Colmar accueillir les délégués du Congrès National, nous avons immédiatement, et avec joie, donné notre acceptation.

Il n'en pouvait être autrement dans une ville où le Maire et quatre adjoints sont membres actifs de la Ligue, où le Conseil municipal a été élu sous l'égide du Front populaire.

Nous sommes donc particulièrement heureux de recevoir aujourd'hui les délégués ligueurs de toutes les provinces françaises, qui constituent l'élite intellectuelle et morale de la démocratie. La lecture des admirables *Cahiers des Droits de l'Homme*, les comptes rendus des Congrès, ainsi que les discussions de ces jours derniers à Mulhou-

se, révèlent la richesse de la Ligue en hommes de large bonne foi, de haute culture et de grande élévation de pensée.

Les nommer tous serait impossible, mais — dût leur modeste en souffrir — j'adresse au Président Victor Basch, au Secrétaire général Emile Kahn, au Trésorier général Georges Etienne, l'hommage de la reconnaissance des Ligueurs colmariens. C'est par leur infatigable travail, par leur dévouement total, que la Ligue française exerce une influence indiscutable en France et dans le monde entier. (*Applaudissements*).

Emile Kahn disait un jour : « La Ligue est le seul temple où l'on puisse dire impunément la vérité. » Permettez-moi, mon cher Secrétaire général, d'ajouter que Victor Basch, Georges Etienne et vous-même, vous êtes les prêtres laïques de ce temple de vérité, de justice et de démocratie. (*Applaudissements*).

Dans l'époque troublée que nous vivons : à l'extérieur, menaces de guerres déchainées par les dictatures ; à l'intérieur, reniements incompréhens-

AUX ÉDITIONS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Vient de paraître :

LA PROPAGANDE HITLÉRIENNE EN ALSACE

par Fritz HECKER

Prix de la brochure. 1 fr.

Prix de 100 brochures 75 fr.

Le tirage étant limité, adressez les commandes d'urgence

27, RUE JEAN-DOLENT — PARIS-XIV^e

sibles, la Ligue des Droits de l'Homme reste la grande force morale, le phare étincelant d'une République que nous voulons plus douce aux humbles, plus favorable aux opprimés, plus juste envers tous (*Applaudissements*).

Mes chers Collègues, vous êtes les représentants autorisés de cette magnifique institution qu'est la Ligue des Droits de l'Homme. C'est pourquoi le Conseil municipal de Colmar est heureux et fier de vous retenir quelques instants dans son vieil Hôtel de Ville. Votre présence parmi nous est un réconfort et un encouragement précieux dans les luttes que depuis 20 ans nous avons à soutenir en faveur de l'idée française en Alsace, luttes au cours desquelles, il faut bien le dire, le pouvoir central a trop souvent fait preuve d'incompréhension et surtout de pusillanimité (*Vifs applaudissements*).

Aussi, lorsque, après avoir admiré nos magnifiques sites vosgiens vous retournerez dans vos

provinces, n'oubliez pas que l'Alsace française, pour combattre les forces d'obscurantisme, de réaction cléricale et antinationale, a besoin du concours de toutes les bonnes volontés, que les Sections et Fédérations, que le Comité central agissent auprès des pouvoirs publics, pour les amener à introduire enfin, chez nous, après 20 années d'atavismes, les lois fondamentales de la République qui sont représentatives des Droits de l'Homme et du Citoyen (*Vifs applaudissements*).

Et pour ce faire, pour que la République conserve son caractère laïque, démocratique, social, gardons-nous des divisions, ne détruisons pas l'union qui fait notre force : Ligueurs républicains, Ligueurs démocrates, Ligueurs laïques, restons unis ! (*Vifs applaudissements*).

Je bois à la prospérité de notre Ligue, à la santé de vous tous ! Vive la France Immortelle ! Vive la République sociale, une et indivisible ! (*Applaudissements répétés*).

APRÈS LE CONGRÈS

I

Une belle manifestation de foi démocratique

Voici les ligueurs revenus de leur Congrès de Mulhouse. *La Lumière* me demande d'en résumer pour ses lecteurs les travaux. Je n'ai pas cru devoir me dérober à son appel. Ayant été, avec plusieurs de ses rédacteurs, partie dans les débats qui se sont déroulés, je pourrais ressentir quelque embarras à m'en ériger juge. Mais, cet embarras, je ne l'éprouve pas, décidé que je suis à dépersonnaliser entièrement ce qui ne sera pas une sentence, mais un récit. On n'y trouvera pas de noms propres. Je ne distribuerai ni éloge ni blâme.

Je ne m'attacherai qu'aux idées. Partisan acharné de l'unité et de la conciliation, je n'aurai aucun effort à faire pour demeurer impartial et modéré. La vérité n'a pas besoin de s'affubler de vêtements éclatants et artificiels. Plus elle est simple et dépouillée, plus elle a chance d'être accueillie par les hommes de bonne foi et de bonne volonté.

C'est en Alsace...

C'est en Alsace que la Ligue a voulu, cette année, tenir ses assises. Dans cette Alsace qui, pour des raisons trop évidentes, est l'un des foyers élus de la propagande hitlérienne. Dans cette Alsace où le réseau « d'intrigues d'espionnage et pire encore », dénoncé par le Président du Conseil, est le plus serré et où, bien que les autorités aient entre les mains tous les fils des machinations et connaissent les hommes qui les tirent, elles restent inertes. La consigne, évidemment émanée de Paris, est de ronfler, de

laisser faire les agitateurs les plus criminellement audacieux et de laisser passer les marchandises les plus évidemment suspectes. C'est contre ces incompréhensibles défaillances que s'est dressé notre Congrès. Nous avons voulu que, dans cette ville de Mulhouse qui — comme en témoigne une inscription de l'Hôtel de Ville que les Allemands avaient respectée — s'était, en 1798, spontanément donnée à la France révolutionnaire, retentit la voix de ceux qui ont choisi comme charte la Déclaration de 1789. Et elle a retenti, cette voix, sonore, dans un beau meeting où — sous la présidence d'honneur de Wicky, maire de Mulhouse, ardent démocrate, sorti du peuple et toujours resté fidèle au peuple, assisté de Masson, Président de notre Fédération du Bas-Rhin, l'excellent organisateur de notre Congrès, Français de « l'intérieur » et Français d'Alsace ont acclamé les principes de 1789 et ont solennellement prêté le serment que le Bureau de la Ligue avait rédigé pour le 15^e quatorze juillet.

Serment de fidélité à la Révolution, avec ce qu'implique cette fidélité : défense de la liberté contre la contrainte politique, contre l'oppression sociale, contre les entreprises des forces d'autorité et des puissances d'argent ; préservation de la souveraineté populaire de toute usurpation gouvernementale, de toute abdication des élus de la nation, de toute prorogation de leurs pouvoirs au-delà du terme fixé par le suffrage universel ; garantie du droit des peuples à la paix dans l'in-

dépendance et offres à tous de la coopération indispensable à leur prospérité collective, à condition d'exclure entre eux tout recours à la force, tout chantage à la guerre ; affirmation enfin de la souveraineté de la raison qui constitue la dignité de la personne humaine et peut seule affranchir le monde de l'injustice, de la violence et de la misère....

Rappel du passé

Après ce magnifique prélude, le corps de la symphonie.

Ce fut d'abord le rappel du récent passé. Après cette année tragique, qui a connu les mortelles angoisses d'août-septembre 1938 et les désespoirs de mars 1939 et où, dans la Ligue, comme dans tous les partis et toutes les associations politiques, les esprits troublés s'étaient heurtés violemment les uns aux autres, le Comité Central avait le devoir de rappeler la voie qu'il avait suivie et de la justifier.

La politique de la Ligue avait été fixée dans ses Congrès d'Hyères, de Dijon, de Tours, et la grande manifestation du Rassemblement populaire de Lyon, en janvier 1937. Elle y a affirmé les principes qui devaient présider à son action : défense de la paix par la conjonction de toutes les puissances attachées à la démocratie, lutte contre le fascisme, fidélité à la Société des Nations et à la sécurité collective par l'assistance mutuelle, mais assouplissement du Pacte, et notamment de l'article 19, réparation des injustices des traités, Conférence internationale ayant pour tâche de reconstituer l'Europe en la fondant, cette fois, non plus sur des supériorités militaires, mais sur la justice, et, surtout, de réaliser le désarmement simultané et contrôlé.

A ces efforts, les événements cependant donnèrent un démenti cinglant. Ce fut d'abord la première agression du Japon contre la Chine, l'annexion du Mandchoukouo, l'enquête ordonnée par la Société des Nations, mais qui, grâce à la pression exercée par l'Angleterre et la France, restera vaine.

Ce fut ensuite l'agression contre l'Ethiopie, la résistance de la Société des Nations, le sursaut d'énergie de l'Angleterre, auquel le gouvernement de M. Laval refusa de s'associer. Ce fut le rétablissement de la conscription en Allemagne, la dénonciation du pacte de Locarno et l'occupation de la Rhénanie démilitarisée. Ce fut l'agression de l'Italie et de l'Allemagne contre l'Espagne et la politique dite de non-intervention qui, en réalité, fut une politique d'intervention en faveur des rebelles. Ce fut la deuxième agression, toujours sans guerre déclarée, du Japon contre la Chine. Ce fut, enfin, l'annexion de l'Autriche, accompagnée d'un déploiement de férocité dont on aurait cru incapable le nazisme lui-même.

La Ligue s'est énergiquement élevée contre les défaillances de la politique extérieure des puis-

sances démocratiques. Elle prévoyait et prédisait que les concessions et les capitulations ne feraient qu'aiguïser l'appétit des Etats totalitaires. Elle préconisait une politique de fermeté dont elle était convaincue que, plus sûrement qu'une politique de faiblesse, elle sauvegarderait la paix et inclinerait le fascisme italien et le racisme allemand à renoncer à leurs entreprises de force, politique de fermeté ne s'opposant aucunement à la politique de négociations, mais, dans la pensée de la Ligue, facilitant au contraire le succès de celle-ci.

La Ligue avait raison

L'événement ne lui a donné que trop raison.

En Espagne, où tout ce qu'elle avait dit sur l'aide décisive apportée, dès juillet 1936, par l'Italie et l'Allemagne à Franco a été confirmé par Mussolini, Goering et Hitler eux-mêmes, où la République, abandonnée par les puissances démocratiques, a, malgré l'héroïsme de sa jeune armée, lamentablement succombé et où, aujourd'hui, Franco n'est plus que le valet des dictateurs et s'apprête, à leur instigation, à faire valoir les prétentions de l'Espagne « impériale » sur Tanger et la Méditerranée occidentale.

En Europe Centrale où, après l'Autriche annexée, a été à Munich et immédiatement après Munich, démembrée, dépecée l'admirable Tchécoslovaquie. Qui ne se rappelle la tragédie qui s'est déroulée depuis février 1938 où, pour la première fois, Hitler s'est déclaré le protecteur de ces Allemands des Sudètes qui ont toujours appartenu au royaume de Bohême et sur lesquels jusqu'alors l'Allemagne n'avait jamais élevé aucune prétention: deux millions d'hommes mobilisés par le Reich à la frontière de Bohême; inquiétude croissante en Angleterre et surtout en France, puisque celle-ci était liée à la Tchécoslovaquie par un traité dont on a eu beau discuter la validité, mais dont le caractère contraignant a été confirmé solennellement par M. Léon Blum, M. Daladier et M. Georges Bonnet; alternances en France et en Angleterre entre la fermeté et l'abandon; visite de nos ministres à Londres; vol de M. Chamberlain à Berchtesgaden; la France et l'Angleterre informant M. Benès que les districts des Sudètes habités par les Allemands devaient être transférés au Reich; nuit du 20 au 21 septembre, nuit à jamais néfaste, où les ministres anglais et français ont prévenu M. Benès que, s'il n'acceptait pas le plan franco-anglais, il ne pourrait compter sur l'aide ni de Paris ni de Londres et, après une longue lutte douloureuse, acceptation de M. Benès; nouvelle entrevue Chamberlain-Hitler à Godesberg et ultimatum allemand; mobilisation générale de l'armée tchécoslovaque, mobilisation partielle de l'armée française, mobilisation de la flotte anglaise; la guerre là, devant nous, non plus comme une menace lointaine, mais comme une réalité proche, désormais inévitable; la grande, l'indicible angoisse; puis, après les messages de M. Roosevelt qui avaient allumé dans les coeurs des leurs d'espoir, brusquement, la

nouvelle que ce n'est pas le Président des États-nis, mais Mussolini qui devenait le médiateur ; les quatre à Munich ; les accords conclus ; la guerre évitée ; le soulagement, le lâche, mais humain soulagement, mais aussi la honte, la honte pour nous, car s'il était possible que la France se sentit trop faible pour tenir ses engagements, son devoir absolu eût été de prévenir M. Bénès à temps pour qu'il pût s'entendre avec Hitler à de moindres frais.

Cependant, immense espoir dans le monde qu'une nouvelle ère de paix allait se lever, espoir que la Ligue n'a pas partagé. Elle n'a pas été dupe du soudain attachement de Hitler au principe démocratique de la libre disposition des peuples par eux-mêmes. Elle était convaincue que l'Allemagne ne pouvait et ne voulait pas faire la guerre, mais que c'est par la menace de guerre, par le chantage à la guerre qu'elle espérait obtenir et qu'elle a obtenu ce qui, dès l'abord, a été le démantèlement et le dépècement de la Tchécoslovaquie, a été l'anéantissement de toute la politique française en Europe Centrale, a été un affermissement considérable de la puissance militaire du Reich : 40 divisions de plus à diriger contre nous. La Ligue a été convaincue que plus de fermeté eût sauvé, en mars 1938, l'Autriche, eût sauvé, au mois de septembre, la Tchécoslovaquie, car elle n'a pas cru un seul instant que Hitler se contenterait de sa première proie.

Ni la France ni l'Angleterre n'ont partagé cette méfiance. M. Chamberlain a affirmé que la paix était sauvée pour une génération. Paris a acclamé M. Daladier, retour de Munich. La France officielle a fait à M. Ribbentrop un accueil enthousiaste et a ajouté foi aux accords franco-allemands et franco-anglais.

Là encore, hélas ! nous ne nous sommes pas trompés. La veille même de la visite de M. Ribbentrop, ce fut la scène scandaleuse du Parlement italien avec les réclamations impudentes qui sont dans toutes les mémoires. Puis, au mois de mars, bond sur la Bohême, protectorat établi sur celle-ci ; persécution bestiale contre tous les adversaires des nazis ; transformation de la Slovaquie en marche militaire allemande ; abandon de la Ruthénie carpathique à la Hongrie ; disparition de cette Tchécoslovaquie qui, de tous les États nouveaux formés après la guerre, était le seul démocratique. Et puis, ce furent le rapt de Memel, le rapt de Tirana, la menace de plus en plus ouverte sur Dantzig et la Pologne, et nous voici au présent.

Le présent et l'avenir

Le Comité Central, après Munich, ne s'est livré à aucune récrimination, ne s'est prévalu d'aucune clauvoyance, mais s'est demandé quel était son devoir présent. Il a, dès le 8 octobre, fixé dans un ordre du jour sa ligne de conduite. Après s'être félicité avec le monde tout entier que la guerre, contre laquelle, de tout temps, la Ligue a lutté de toutes ses énergies, ait été obligée de reculer, et après avoir constaté que contre cette guerre s'étaient dressés tous les peuples sans

exception, il a demandé aux puissances de profiter de cette révolte pour ouvrir sans délai des négociations en vue de l'organisation du désarmement simultané et contrôlé. Mais pour que les États totalitaires acceptassent de se prêter à ces négociations, il a invité les gouvernements des nations pacifiques à s'unir étroitement, de façon que leurs forces fassent équilibre aux leurs ou les dominant. Et enfin, il a demandé que le désarmement fût le préliminaire nécessaire d'une Conférence internationale qui aurait pour tâche de fixer le statuts de l'Europe en le fondant, cette fois, non plus sur des suprématies militaires, mais sur le droit et la justice.

C'est cette politique que, depuis ce moment, la Ligue n'a cessé de poursuivre. Trois idées maîtresses : conjonction des forces de toutes les puissances pacifiques pour créer un barrage solide contre les appétits des dictateurs — désarmement simultané et contrôlé — et Conférence internationale. Lorsque, cette année, à l'occasion du 150^e anniversaire de la Révolution française, elle s'est demandé si les principes de 1789 étaient capables de servir encore de règles pour l'organisation de la vie internationale, le Comité Central a, dans une copieuse introduction au projet de résolution, montré les liens indissolubles entre les principes de 89 et la politique de paix dans l'indépendance, et affirmé dans son projet de résolution que la paix doit être défendue et ne peut pas être défendue par ceux qui acceptent la servitude ; que cette paix ne peut être défendue que collectivement et suppose donc un front de la paix ; que, pour organiser la paix, il ne suffit pas d'interdire les entreprises de ceux qui la menacent, mais il faut éliminer dans la mesure du possible les causes du conflit entre les nations ; que ces causes de conflit ne peuvent être éliminées que par une vaste confrontation internationale où tous les intérêts soient représentés et où tous les droits puissent se faire valoir et qu'une telle confrontation suppose nécessairement entre tous ceux qui doivent y participer : 1^o la liberté de s'engager ; 2^o la volonté de respecter les engagements qui auront été ainsi librement acceptés.

Objections

C'est sur ce projet de résolution que, après la discussion du rapport moral, s'est engagé le grand débat qui a été le centre du Congrès de Mulhouse. Le projet de résolution du Comité Central a été combattu par plusieurs ligueurs. Le premier, absolu et tranchant, a affirmé que, si une guerre éclatait, ce serait une guerre d'impérialismes opposés dans laquelle les travailleurs ont tout à perdre et rien à gagner ; que ses amis et lui ne voulaient ni mourir pour Dantzig, ni se battre pour Djibouti et pour les jetons de présence des administrateurs de Suez. Les deux autres, plus mesurés et plus souples, ont estimé avec le Comité Central qu'un barrage était nécessaire, mais l'un a reproché au Comité Central de donner « un coup de chapeau » à la Conférence internationale, mais de ne pas y croire, l'autre a fait observer que le barrage, tel qu'il existait

actuellement, n'était pas assez solide pour faire reculer les agresseurs et que, par conséquent, c'est avant tout à la négociation qu'il fallait recourir : arguments auxquels le Comité Central a répondu que c'était un procès de tendance qu'on lui faisait, que, dans sa résolution, il avait affirmé avec la même force la nécessité du barrage et la nécessité d'une Conférence internationale, et que la synthèse qu'un certain nombre de ligueurs réclamaient, il l'avait précisément réalisée.

Et voici venir le quatrième contradicteur, lequel rappela qu'une résolution qu'il avait présentée en février au Comité Central avait été votée unanimement par celui-ci, et que, dans cette résolution qu'il reprenait en l'abrégant, il avait réclamé pour l'Allemagne le droit d'obtenir l'accès aux matières premières, la possibilité d'exportation afin qu'elle puisse acheter, et, par conséquent, l'octroi de crédits et l'égalité douanière. Pour empêcher qu'elle ne se serve de ces avantages pour renforcer ses armements, ceux-ci ne lui seraient accordés que dans la mesure où elle désarmerait; les crédits qui lui seraient attribués seraient contrôlés par la Banque des Règlements internationaux et ils ne lui seraient pas renouvelés au cas où le désarmement aurait été fictif.

La réponse des chiffres

A ce contre-projet, un vice-président du Comité Central a répondu en se servant d'un travail que le directeur de la *Lumière* avait mis à sa disposition. Il a montré, d'abord, que, depuis le mois de février, il y a eu Prague, il y a eu le rejet méprisant des propositions Roosevelt, il y a eu la remise à Hitler par la Banque des Règlements internationaux de l'or tchécoslovaque, et que, par conséquent, il était impossible de se fier désormais à cette institution. De plus, et surtout, les statistiques allemandes ont démontré que, loin de ne pouvoir se procurer les denrées alimentaires dont elle a besoin, l'Allemagne de 1938 a acheté à l'étranger à peu près autant de ces denrées (à 4 % près) qu'en 1929, alors que l'Allemagne était en pleine prospérité; que le total des importations allemandes, notamment en caoutchouc, pyrite, pétrole, cuivre, minerai de fer, non seulement n'a pas diminué, mais encore a considérablement augmenté; que l'Allemagne se procure aujourd'hui, comme avant, tout ce dont elle a besoin, et que ce n'est pas l'égoïsme des démocraties qui affame le peuple allemand, mais que c'est Hitler qui l'affame en consacrant toutes ses ressources à la préparation de la guerre. Et, notre contradicteur insistant, le représentant du Comité Central lui a cité de nouveaux chiffres, ceux-ci comme les autres tirés des statistiques allemandes, et prouvant que l'Allemagne qui, soi-disant ne peut se procurer de matières premières, achète aujourd'hui, aux Etats-Unis, plus de pétrole qu'autrefois.

Ce fut là la grande controverse, en général d'une très belle et haute tenue, qui a été le cœur même de notre Congrès. Des problèmes de politique intérieure y ont été évoqués, mais sur lesquels il n'y a pas eu de dissentiments. Tout le

Congrès a approuvé le Comité Central de rester fidèle à l'idéal du Rassemblement populaire : si, pour l'instant, le Comité national est en sommeil, l'idée du Front populaire vit dans l'âme populaire et la Ligue est sûre qu'au moment du danger il se reconstituera spontanément, sous peut-être un autre nom, avec peut-être d'autres modalités, mais ayant le même but : la défense de la République et de la liberté, la lutte contre le fascisme, la sauvegarde de la grande paix humaine.

Tout le Congrès l'a approuvé d'avoir protesté contre l'abus du droit de réquisition au moment des grèves; de s'être élevé contre la sévérité excessive des sanctions infligées à des grévistes et d'avoir sollicité pour eux l'amnistie; d'avoir admis, en cas d'extrême nécessité, les pleins pouvoirs, mais d'avoir demandé qu'ils fussent limités à des objets précis et ne dépassassent pas la durée d'une législature; d'avoir demandé que tous les réfugiés fussent traités humainement, que le droit d'asile fût observé et que la France eût enfin une politique d'immigration; de s'être enfin engagé à continuer à défendre avec la dernière énergie ces principes de laïcité que tous les ligueurs considèrent comme le fondement même de la République et de la démocratie.

*
*
*

Tel a été, trop longuement et cependant — étant donné la richesse des débats — trop brièvement relaté, le Congrès de Mulhouse.

Le bilan en a été satisfaisant. Le rapport moral a été voté à l'unanimité moins 4 voix, la grande résolution de la paix à l'unanimité moins 17 voix. La Ligue, en dépit de nécessités et d'utiles nuances de pensées, est, dans son immense majorité, fidèlement groupée autour de son Comité Central qui en exprime les sentiments profonds. Au milieu d'organisations et de partis qui sont hésitants, la Ligue suit d'un pas ferme la ligne qu'elle s'est tracée et que lui ont prescrite ses fondateurs.

Elle croit d'une foi inébranlable dans les principes de 1789 : si les hommes ne sont pas encore libres et égaux, il est en eux une aspiration irrésistible à cette liberté et à cette égalité. Elle croit d'une foi inébranlable dans le triomphe final de l'idéal démocratique comme seul conforme à la raison. Elle croit que le moment viendra où les peuples asservis et abusés par les dictatures se réveilleront de leur lourde ivresse et que, renonçant aux idoles sanglantes qu'ils adorent, ils retrouveront le culte des divinités élémentaires qu'ils connurent jadis. Elle croit qu'en dépit du réveil des instincts de rapt et de conquête, l'idéal de la paix, sans laquelle il n'est ni indépendance des peuples, ni liberté des individus, se réalisera.

Elle a foi enfin dans son propre destin et est décidée à continuer, tout en accomplissant sa tâche propre qui est de lutter contre l'injustice et l'arbitraire, à lutter de toute son énergie pour le triomphe de la raison qui est son guide et de l'idée d'humanité qui est sa lumière.

Victor BASCH,
(La *Lumière*, 28 juillet 1939.)

II

Le Congrès de la Ligue et la Paix

Le Congrès que la Ligue Française des Droits de l'Homme vient de tenir à Mulhouse, a donné lieu à des débats remarquables et à des inoubliables manifestations. Manifestations d'enthousiasme et de volonté : les unes et les autres sous le signe de la clairvoyance.

Sans doute, les lecteurs connaissent déjà, à l'heure qu'il est, la résolution adoptée par le Congrès sur le problème de la paix. Elle est une confirmation éclatante des thèses que nous défendons, depuis des années, dans ces colonnes. La paix, comme tout autre bien, doit être défendue. (Comment confier cette réponse à la bonne fois de ceux qui la menacent ?) On ne défend pas la paix en acceptant la servitude (car la paix est inséparable de la liberté). Un citoyen seul, livré à lui-même, est faible : il en est de même des nations. C'est pourquoi les hommes se sont associés dans les nations et celles-ci ont essayé de se grouper dans la Société des Nations. Alors : défense de la paix collective et Front de la paix.

Tout cela ne présuppose pas la fatalité de la guerre, ainsi que d'aucuns le prétendent. Le Congrès a pensé, au contraire, que dans tout cela réside la plus sûre garantie de la paix, et il s'est préoccupé de le dire, lorsqu'il a invoqué les mesures nécessaires pour éliminer les causes de conflit entre les nations : en premier lieu, une vaste confrontation internationale « où tous les intérêts seront représentés et où tous les droits pourront se faire valoir. »

Mais cette confrontation (*experientia docet*) doit être entourée de toutes les garanties nécessaires : et il serait facile de deviner quelles devraient être ces garanties, si la résolution du Congrès — illustrée avec une ampleur de vues saisissantes par M. Viollette et défendue, avec une incomparable ardeur par Victor Basch — acclamé chaque fois qu'il abordait la tribune — par Emile Kahn, par Albert Bayet, à la documentation toujours précise et suggestive, par Cudenet et par tant d'autres (ce Congrès a révélé bien des jeunes orateurs qu'anime l'esprit de la Ligue) — ne les suggérerait pas avec netteté !

* *

Le Congrès de la Ligue a vu clair et il a parlé ferme, et l'opposition d'un maigre nombre de militants, égarés après des formules qui ne se rattachent par aucun lien à la réalité, n'a suffi ni à obscurcir cette clarté, ni à fléchir cette fermeté.

Ce n'est qu'avec plus de surprise que nous avons constaté que, dans d'autres assemblées, on en est encore à discuter sur la possibilité soit d'apaiser les fascismes en leur faisant des concessions, soit de détacher Rome de Berlin !

« Si l'Italie abandonnait la politique de l'Axe

et se rangeait du côté des puissances démocratiques » a déclaré M. Delmas, au Congrès des Instituteurs « il est certain qu'un règlement interviendrait au sujet des questions relatives à Djibouti et à Suez. »

Quoi qu'il en coûte à notre idéalisme exaspéré, qui nous fait sembler odieuse toute mesure tendant à considérer comme définitif l'enterrement de l'Éthiopie, l'amour de la paix est si grand en nous que nous serions disposés à aller bien plus loin que M. Delmas dans la voie des concessions. C'est-à-dire que tout en réservant le problème abyssin nous serions disposés non seulement à soutenir l'utilité de la cession d'une zone franche à Djibouti et l'octroi à l'Italie fasciste, d'un certain nombre de places dans le Conseil d'administration du Canal de Suez, après l'abandon, de la part de l'Italie fasciste, de la politique de l'Axe ainsi que l'indique M. Delmas ; mais aussi à déclarer que, si cette cession et cet octroi pouvaient décider M. Mussolini à se séparer de M. Hitler, le serait criminel d'hésiter une minute à les consentir, même avant un divorce qui laisserait Hitler isolé et impuissant.

Mais est-il possible d'envisager sérieusement une semblable éventualité ? Pour le croire, il faudrait tout ignorer des origines, de tendances, de l'essence du fascisme italien et de la situation en Italie. Qu'on lise plutôt la presse fasciste et on se rendra facilement compte que les revendications du fascisme vont bien au-delà de Djibouti et de Suez !

Un seul argument serait susceptible, peut-être, d'incliner M. Mussolini à des réflexions salutaires et à la modération : c'est la peur. Nous n'excluons donc pas, *a priori*, l'hypothèse d'une trahison *in extremis* du Duce et de ses acolytes, d'autant plus que la trahison fait partie de leur bagage idéal, moral et politique ; mais, pour que la réalisation de cette hypothèse devienne possible, il faut être forts, fermes et décidés.

Si on est forts, fermes et décidés, il y a même, une autre et plus réjouissante éventualité à envisager et c'est que les réflexions salutaires s'imposent non seulement à M. Mussolini, mais à M. Hitler aussi.

Seulement, il faut toujours se dire qu'entre les dictateurs et les démocraties, il est impossible, à l'heure actuelle, de placer le débat sur le terrain de la raison : c'est malheureusement sur le terrain de la force qu'il faut le placer.

Ceux qu'on appelle des Munichois (et on a tort de donner à ce mot une signification méprisante car, après tout, les manifestes qui se sont produits le lendemain de Munich ont témoigné et témoigneront à jamais de la fidélité française à

l'idéal de la paix, ainsi que de la bonne foi française, et il ne faut jamais rougir d'avoir cru dans la paix et d'avoir été de bonne foi, même lorsqu'on s'est trompé, ou que l'on a été trompé) diront volontiers qu'à Munich, à propos des Sudètes, le droit était du côté de l'Allemagne.

Admettons-le. Mais ce n'est pas tant ce qui s'est passé à Munich qui devrait nous instruire, mais surtout ce qui s'est passé après, car Prague, la Slovaquie, la Tchéquie ne faisaient pas partie des Sudètes.

L'expérience nous a prouvé que lorsqu'on cède au fascisme on ne fait que l'encourager à devenir plus exigeant. Il n'y a donc qu'à lui résister avec fermeté, tout en se déclarant sincèrement

prêts à traiter avec lui — après avoir obtenu de lui toutes les garanties susceptibles de nous donner la certitude que, le jour suivant, tout ne sera pas à recommencer.

Position *ne varietur* des problèmes à discuter. Désarmement préalable, total et contrôlé. Voilà la voie à suivre.

Peut être — lorsque les dictateurs s'apercevront que la paix est plus forte que la guerre — se décideront-ils à ne pas encourir les risques que comporteront les tragiques aventures...

C'est cela que la Ligue a dit à Mulhouse. Et la vérité est avec elle.

Luigi CAMPOLONGHI

(Le Populaire de Nantes, 24 juillet 1939.)

III

Images d'Alsace

Mardi 18 juillet.

Le Congrès siège depuis la veille. A l'appel de Victor Basch, les grands problèmes qui, au fil des jours, se sont posés devant la Ligue, ont été évoqués : au dehors, la série des agressions fascistes, la politique de concessions et d'abandon, puis l'ébauche de la résistance; au dedans, la rupture du Front populaire, les pleins pouvoirs, le Parlement condamné et résigné au mitisme, les libertés réduites, les institutions de laïcité menacées.

L'action générale du Comité Central approuvée, le Congrès consacre une matinée à l'action juridique et administrative. Peu on point d'opposition : au vote, une seule main se lèvera contre l'approbation. Ce que les orateurs instruisent à la tribune, ce n'est pas le procès de la Ligue, mais de la Loi — la Loi rigide et inhumaine qui dresse un mur insurmontable entre le châtement immérité et la juste réparation. Une fois de plus, défilent le cas des condamnés innocents à qui la révision de leur procès est refusée, le cas des employés arbitrairement révoqués sans retraite, le cas des réfugiés tourmentés et traqués... Humbles victimes, injustices obscures, tragédies affreuses.

Et voici le drame des nations martyres. La parole est à la Fédération internationale des Ligues. Elle adresse son fraternel salut au Congrès de la Ligue française.

Ce Congrès se tient à un moment grave où la menace qui pèse sur les démocraties est particulièrement sérieuse.

La Fédération constate avec satisfaction qu'à ce moment le Comité Central de la Ligue française, dans son projet de résolution sur la Paix, a exposé une fois de plus la doctrine constante des Ligues.

La Fédération s'y associe pleinement. Elle élève une protestation indignée contre des tentatives insensées de faire revenir l'humanité au règne de la force brutale. Elle déclare solennellement que ces tentatives se briseront contre le front uni des démocraties.

La Paix et la Démocratie sont synonymes. Aucun régime n'est plus hostile à la guerre que le régime dé-

mocratique, car c'est le peuple qui paie de son sang la folie fratricide.

Mais, quel que soit l'attachement des démocraties à la paix, cet attachement ne saurait leur faire oublier leur amour de la liberté. Rien ne peut leur faire oublier que l'acceptation de la servitude, c'est la résignation à la pire des guerres, celle où les opprimés n'ont plus le moyen de se défendre.

C'est dans cet esprit que la Fédération des Ligues, en adressant l'expression de sa solidarité aux nations aujourd'hui martyres, appelle de ses vœux le jour où par la résistance des peuples, associés contre l'agression, le Droit ressuscité régnera.

Applaudissements. Mais Gabriel Cudenet se lève, et, de sa grande voix, adjure l'assemblée. Suffit-il d'applaudir? Interpellé par les Ligues-sœurs, le Congrès négligera-t-il de leur répondre? En un an, trois nations, Tchécoslovaquie, Espagne, Albanie, ont perdu leur indépendance. Trois peuples subissent l'oppression la plus atroce. Dans les trois pays, chaque jour, les Droits de l'Homme sont piétinés, les défenseurs des Droits de l'Homme frappés, torturés, décimés. Cependant ils n'ont perdu ni la foi ni l'espoir. Nous, oserons-nous désespérer pour eux? Oserons-nous douter de la victoire finale du Droit? Ou leur ferons-nous savoir que, démocrates encore libres, notre pensée rejoint la leur, notre action s'unit à la leur?

A cet appel, les congressistes se lèvent. Ce qu'ils acclament, ce n'est pas seulement un orateur magnifique, c'est la résistance obstinée des frères lointains. Que ce message parti d'Alsace leur porte, dans les prisons, dans les camps de torture, dans les foyers dévastés, l'assurance qu'ils ne sont pas seuls, qu'à la France des Droits de l'Homme existe encore, qu'elle saigne de leurs plaies, et qu'ils peuvent compter sur elle.

* *

Jeudi 20 juillet.

Les travaux du Congrès sont terminés de la veille. Les délégués parcourent les Hautes-Vosges. De la route des Crêtes, changeante et toujours bel-

le, tantôt ils frôlent les Ballons hautains, tantôt ils plongent dans les sapinières au cœur desquelles luisent les lacs, tantôt ils découvrent, au-dessus de la plaine et des brumes qui décèlent le Rhin, le massif jumeau de la Forêt Noire, l'Allemagne toute voisine, semblable en son aspect et si différente en son être...

Halte à Colmar, où la municipalité reçoit le Congrès. Elle le reçoit, comme le recevait, trois jours plus tôt, la municipalité de Mulhouse, avec cette bonhomie qui mêle tant de saveur à la gravité des propos. Devant le vin doré et le kouguelhof paré de rubans tricolores, le maire Richard, parle comme parlait, à Mulhouse, le maire Wicky. L'un et l'autre élus du Front populaire, aussi bons Français que bons républicains, ils ont à mener des luttes difficiles. Des concours sur lesquels ils devraient compter leur manquent. L'administration de la République n'a de complaisances que pour les adversaires de la République. Anprès du gouvernement, que leurs votes font vivre, les adversaires de la République, Français tièdes, ont plus d'accès que les républicains. Une longue inertie les encourage, et encourage, au delà d'eux, d'autres malveillances. Il n'y a pas bien longtemps qu'on a contraint la municipalité de Colmar à effacer, d'une affiche dessinée par Hansi pour le vingtième anniversaire de la Libération, un Allemand tout de vert vêtu, croix gammée sur la valise s'enfuyant, l'*Els* (journal autonomiste) à la main. Aujourd'hui encore, on refuse à Colmar l'aménagement de ses emprunts, comme pour fournir à M. Rossé un argument électoral. Richard a raison de dire que « le pouvoir central a trop souvent fait preuve d'incompréhension et surtout de pusillanimité. »

Celui que le hasard désigne pour répondre, descendant d'une famille alsacienne, tient à l'Alsace par les fibres les plus profondes de son être. Il salue, dans ces municipalités républicaines, les héritières des grandes communautés urbaines incarnant, en face des puissances féodales, la liberté. Les voilà, comme jadis, redevenues les avant-postes de la liberté. Ayant souffert de l'oppression, elles éprouvent pour les opprimés une compassion fraternelle. Les opprimés? Ceux qui sont loin, ceux qui sont proches. Le plus proche et le plus à plaindre, c'est le peuple allemand, puisque ses oppresseurs le condamnent à se faire oppresseur. Puisse l'Alsace libérée lui servir d'exemple et de guide!

La journée s'achève sur les bords du Rhin. A quelques centaines de mètres, la haute église de Vieux-Brisach s'endort sous la caresse du soleil enfin apparu. D'une rive à l'autre, même paysage comme même dialecte. Entre les deux rives, rien que le fleuve vert aux eaux rapides. En réalité, un abîme : deux mondes se touchent et s'affrontent. Le pont de bateaux, des deux côtés, est gardé par des sentinelles, fusil à l'épaule, jumelle au poing. Des deux côtés, des barbelés et des couples de béton marquent les lignes adverses, ligne Maginot et ligne Siegfried. Sur la rive allemande, une large pancarte en lettres gothiques : *Ein Volk, ein Reich, ein Führer* (un peuple, un Etat, un Führer). Réplique, sur la rive française : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Oui, deux mondes séparés par un abîme. Quelle illustration du Congrès!

EMILE KAHN.

(La Lumière, 28 juillet 1939.)

FAUX ESPOIR

« La Ligue des Droits de l'Homme tient son Congrès à Mulhouse. Les journaux sont très chiches de comptes rendus relatifs à ces assises. Seul, en somme, le *Populaire* y consacre la valeur d'une colonne. De ce verbiage il n'y a guère à retenir que l'intervention d'un congressiste nommé Casati, qui semble avoir bien mauvais esprit. Il a en effet affirmé que « si à la place de la politique de Daladier on avait une politique de Léon Blum, elle conduirait sûrement à la guerre ! » Casati a été copieusement hué ; on lui a crié : « A Berlin ! le traître ! » Mais il n'est pas facile à démonter, et Salomon Grumbach, lorsqu'il a voulu prendre la parole, « a été l'objet, de la part de Casati, d'une manifestation qui a été flétrie par le congrès qui a immédiatement voté à l'unanimité moins quatre voix le texte suivant :

« Le Congrès, assure le citoyen Salomon Grumbach de toute son estime et regrette qu'un membre du Comité central ait cru devoir lancer contre lui une attaque qu'il savait basement calomnieuse. »

« Il eût été intéressant de savoir en quoi consistait la calomnie. Le *Populaire* est très discret à ce sujet. Retenez, en tout cas, que quatre des assistants se sont refusés à blanchir Grumbach. Voilà l'antisémitisme à la Ligue des Droits de l'Homme ! Où allons-nous, grand Dieu ? »

Ch. MAURRAS (*Action Française*, 20 juillet).

M. Maurras se trompe : l'antisémitisme ne mord pas sur la Ligue des Droits de l'Homme.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

AUX SECTIONS

Avis très importants et très urgents

POUR LE BULLETIN MENSUEL

Adoptant les propositions du Comité Central, le Congrès de Mulhouse a décidé la création d'un bulletin mensuel adressé gratuitement à tous les ligueurs.

Le Secrétariat général et la Trésorerie centrale ont immédiatement mis à l'étude l'exécution de cette décision. Mais la condition indispensable pour la distribution du bulletin mensuel, c'est que toutes les Sections communiquent au Secrétariat général la liste exacte et complète de leurs membres (noms, prénoms et adresses écrits très lisiblement).

Un premier numéro du bulletin étant prévu pour octobre, les Sections sont instamment priées d'adresser au plus tôt la liste de leurs membres — le service du bulletin ne pouvant être assuré qu'aux ligueurs dont nous aurons les noms et adresses.

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DES CONGRES D'AVIGNON ET DE MULHOUSE

Le Congrès de Mulhouse, en décidant la publication de la sténographie des Congrès de 1938 et 1939, a invité les Fédérations et les Sections à souscrire immédiatement les exemplaires qu'elles désirent recevoir (prix des deux exemplaires : cinquante francs).

L'impression doit commencer dès que sept cent cinquante souscriptions auront été reçues. En conséquence, la Trésorerie a invité les Sections et Fédérations à envoyer, dès à présent, les fonds de façon à permettre la publication dans le cours de l'automne.

NOS INTERVENTIONS

Pour les Français victimes de la guerre civile d'Espagne

I

A Monsieur le ministre des Affaires étrangères.
Notre association a été saisie d'un certain nombre de requêtes de citoyens français qui, se trouvant en Espagne au moment où a éclaté la guerre civile, et sans s'être mêlés en rien aux événements, en ont été victimes dans leur personne ou dans leurs biens.

Nous ne doutons pas que, la guerre étant terminée, votre gouvernement ne se soit adressé au général Franco qui, étant directement responsable de cette guerre civile et étant aujourd'hui à la tête du gouvernement espagnol, est doublement qualifié pour réparer les dommages subis par nos compatriotes.

Nous serions heureux de savoir où en sont les pourparlers engagés à cet effet et dans quelles conditions les intéressés pourront présenter leurs demandes en vue de recevoir les justes indemnités auxquelles ils ont droit.

(21 juin 1939.)

II

Ministère des Affaires étrangères

Direction des Affaires
politiques et commerciales

—o—

Paris, le 30 juin 1939.

A Monsieur le Président
de la Ligue des Droits de l'Homme.

Vous avez bien voulu, par une lettre du 21 juin, attirer ma particulière attention sur la situation de nos compatriotes qui ont été victimes, dans leur personne ou dans leurs biens, des événements d'Espagne.

Vous souhaitez être informé des conditions dans lesquelles ces ressortissants français pourront obtenir la réparation des dommages qu'ils ont subis.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que cette question n'a cessé de retenir l'attention de mon département.

Dès le début de la guerre civile espagnole, nos autorités consulaires ont été invitées à prendre, dans toute la mesure où les circonstances le permettaient, les dispositions nécessaires en vue de sauvegarder les intérêts de nos nationaux.

Dans les cas d'espèce qui m'ont été signalés, j'ai prescrit à nos représentants d'effectuer des démarches répétées tant auprès des autorités républicaines que des autorités nationalistes espagnoles pour assurer la protection des biens et des propriétés menacés.

D'autre part, nos compatriotes ont été invités à adresser l'état récapitulatif des pertes et dommages subis par eux à l'Office des Biens et Intérêts privés de mon département, sis 146, avenue de Malakoff, à Paris, qui a été chargé de recueillir et de centraliser leurs réclamations, sous réserve de la suite à leur donner.

L'action énergique et persévérante de nos représentants diplomatiques et consulaires en Espagne a permis de préserver dans une large mesure le patrimoine des Français d'Espagne.

En ce qui concerne ceux de nos nationaux qui ont eu à subir des dommages dont les démarches de nos autorités consulaires n'ont pu jusqu'à présent obtenir la réparation, ou qui ont vu leurs propriétés détruites en totalité ou partiellement, par suite des opérations militaires, la réparation du préjudice qu'ils ont subi devra être recherchée dans le cadre général du règlement des créances appartenant aux ressortissants français sur l'Etat espagnol du fait des conséquences de la guerre civile.

J'ajoute que mon département ne perd pas de vue cette question, dont il apprécie toute l'importance, et ne négligera aucun effort afin d'obtenir l'équitable indemnisation des intéressés.

Agréez, Monsieur le Président...

Georges BONNET.

III

A Monsieur le ministre des Affaires étrangères.

Vous avez bien voulu, par lettre du 30 juin, nous informer que la réparation du préjudice subi par nos compatriotes victimes des événements d'Espagne « devra être recherchée dans le cadre général du règlement des créances appartenant aux ressortissants français sur l'Etat espagnol, du fait des conséquences de la guerre civile ».

Nous serions heureux de connaître les mesures qui ont pu être envisagées pour garantir le paiement de ces créances. Alors que l'Etat espagnol réclamé au gouvernement français des biens qui se trouvent, à divers titres, entreposés dans notre pays, il nous paraîtrait légitime qu'une saisie fût pratiquée sur ces biens jusqu'à concurrence du montant des pertes subies par des Français en Espagne.

Si l'Etat espagnol peut se dire créancier de l'Etat français, l'Etat français est lui-même créancier de l'Etat espagnol et on ne comprendrait pas que ce dernier pût être payé avant que tous les Français sinistrés aient reçu de justes indemnités.

(5 juillet 1939.)

Autres Interventions

GUERRE

Divers

Transports gratuits Disponibles et réservistes

A la demande de notre Fédération du Puy-de-Dôme, nous avons demandé, au mois de mai dernier, au Ministre de la Défense Nationale de vouloir bien envisager la possibilité d'accorder aux disponibles et

réserve mobilisés le bénéfice de la gratuité des transports lorsque des permissions de détente leur sont accordées.

Nous avons reçu le 25 mai la réponse suivante :

« Par lettre du 13 mai courant, vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'intérêt qu'il y a, dans les circonstances actuelles, à accorder aux disponibles et réservistes rappelés sous les drapeaux, la gratuité des transports, lorsque des permissions de détente leur sont accordées.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'envisage d'accorder :

« 1° la gratuité d'un transport aller et retour par voie ferrée, pour la totalité des disponibles et réservistes rappelés sous les drapeaux à l'occasion d'une permission de détente.

« 2° La gratuité d'un second transport, aller et retour, par voie ferrée, aux disponibles et réservistes nécessaires, à l'occasion d'une deuxième permission de détente.

« 3° Un passage gratuit, aller et retour, aux disponibles et réservistes qui, rappelés en France, sont originaires de l'Afrique du Nord ou de la Corse, ou qui, originaires de la France ou de la Corse, sont rappelés en Afrique du Nord.

Martin (Pierre). — Le 17 mai dernier, la Ligue a attiré l'attention du ministre de la Guerre sur la situation de M. Pierre Martin.

Objeteur de conscience, l'intéressé avait été condamné à 18 mois de cellule. Réaffecté par la suite 61^e Régiment d'Artillerie à Metz, dès son arrivée aurait été admis à l'infirmerie régimentaire, brusquement, il aurait été emprisonné dans un hôpital, bien que le médecin-capitaine ait reconnu qu'il était fébrile et très faible.

D'après les affirmations de l'intéressé, une couver-

MANQUE DE MÉMOIRE

I

UN FILET DE S.I.A. (27 juillet 1939)

Ne touchez pas à l'Humana

- D. — Qu'est-ce que la presse ?
R. — C'est le journal l'Humanité.
D. — Qu'est-ce que la liberté de la presse ?
R. — C'est la liberté du journal l'Humanité.

Ce questionnaire peut faire partie du catéchisme de la Ligue des Droits de l'Homme. Car la Ligue des Droits de l'Homme vient de protester contre la violation de la liberté de la presse que constituent les poursuites contre l'Humana. Point que nous l'en blâmons. Mais nous trouvons assez singulier que la L.D.H. ne s'émeuve qu'à propos de l'Humana. On a saisi, poursuivi des journaux comme S.I.A., Juin 36, Le Libérateur. Pour S.I.A. on a été jusqu'à l'interdiction. On traîne devant les tribunaux, non seulement des auteurs d'articles et le gérant du journal, mais encore l'administrateur Fauquier et le secrétaire Lecoin. En ce qui concerne le Libérateur, le gouvernement tente d'escroquer Anderson, Frémont et Scheck du bénéfice de l'amnistie.

La L.D.H. a été saisie de tous ces scandales. Elle n'en a jamais soufflé mot. Et maintenant, à propos de l'Humanité, elle nous parle de la liberté de la presse. Allons, allons, un peu de pudeur.

II

AU GERANT DE « S.I.A. »

28 juillet 1939.

Monsieur,

Dans le numéro de S.I.A. daté du 27 juillet 1939, vous publiez (page 2, colonne 5), sous le titre « Ne touchez pas à l'Humana », un filet venimeux contre la Ligue des Droits de l'Homme.

Vous l'accusez de ne défendre la liberté de la presse qu'au profit de l'Humanité, et de n'avoir jamais soufflé mot de la saisie d'autres journaux.

S.I.A. manque de mémoire.

Nous sommes, en effet, intervenus auprès du ministre de l'Intérieur contre l'interdiction qui frappait votre journal et nous avons reçu, datée du 17 juin 1939 et portant l'en-tête de la Solidarité Internationale Antifasciste (S.I.A.), Section française, la lettre suivante :

« Nous vous remercions sincèrement pour l'intérêt que vous avez apporté à notre affaire qui est aujourd'hui heureusement résolue. »

Afin que vos lecteurs puissent apprécier l'exactitude de vos informations, nous vous prions, et au besoin vous requérons, de publier la présente lettre dans le plus prochain numéro de votre journal, à la même place et dans les mêmes caractères que le filet qui nous vise.

Le Secrétaire général,
EMILE KAHN.

ture
et, s
vivan

No
presc
sérieu
lesqu

N
« v
« mé
« tion
« J
« res
« y é

A

Du 1
faite
mises
tout d
puis la
nous s

Meuse
Puy-d
rale du
Saône

Avran
locaux,
Ezart
Chalon
Chami
Dragu

Préfet
Forges
Isle-A
dans les
Limou
Mahé

nies,
Mailly
commer
Marséi
dans les

Mulhou
Oran
Paris-5
Riec-le
Saint-G

gères.
Saint-M
Sidi-bel
Toulon
Urepe
Vincenn
Vitry :

3. —
Comité
Intérieur
Ligue
Ligue
Ligue
Michel, S

Ligue it
Garmelo,
mes, épou
Francuili
et Athill
vanni, Jus
vell : Men

Préfet de
Bouches-d
Ligue p

ture aurait été mise devant le grillage de sa cellule, et, sans aération, il aurait été littéralement emmuré vivant dans un air fétide.

Nous avons demandé au Ministre de la Guerre de prescrire un examen médical de M. Martin et une sérieuse enquête sur les conditions d'hygiène dans lesquelles il était placé.

Nous avons reçu, le 7 juin, la réponse suivante :

« Vous demandez qu'il soit procédé à l'examen médical du canonnier Martin Pierre, du 61^e régiment d'artillerie et à une enquête sur les conditions d'hygiène dans lesquelles il est placé.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'intéressé a été envoyé à l'hôpital militaire de Metz pour y être mis en observation.

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

Nos interventions

Du 12 juillet au 24 juillet 1939, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la *note* du dossier, enfin le *ministère* auprès duquel nous sommes intervenus) :

1. — Affaires soumises par les Fédérations

Meuse : Mathieu, Finances.
Puy-de-Dôme : Grèves du 30 novembre Riom, Cie générale du Bourbonnais, Travaux Publics.
Saône-et-Loire : Calandre Henri, Justice.

2. — Affaires soumises par les Sections

Avranches : Courtils, situation scolaire, insuffisance locaux, Education nationale.
Bizerte : De Ropp Léon, Justice.
Chalon-sur-Saône : Calandre Henri, Justice.
Chambéry : Lassus Dr. Santé.
Draquignan : Martin Cocrecs Bosque, Préfet du Var, Préfet des Basses-Pyrénées.
Forges-les-Eaux : Bonichon Pierre, Président du Conseil.
Isle-Adam : Déclaration des Droits de l'Homme, affichage dans les mairies, Intérieur.
Limoux : Consoni Pietro, Intérieur.
Mahé : Indes françaises, répression à Pondichéry, Colonies.
Mailly-le-Camp : Camps militaires (libre circulation dans) commerçants français, Président du Conseil.
Marseille : Déclaration des Droits de l'Homme, affichage dans les écoles, Education Nationale.
Mulhouse : Gerson Léon, Unger Hersch Vve, Intérieur.
Oran : Irebesky Roger, Justice.
Paris-14^e : Froger Tony Marie, Colonies.
Ricciols-Belons : Seznee, Justice.
Saint-Glaude : Rabinovitch Félix-Georges, Affaires Etrangères.
Saint-Maur : Ismaelova Lina, Intérieur.
Sidi-bel-Abbès : Balfet, Guerre.
Toulon : Bertl Gaetan, Intérieur.
Urepel : Erreca Bernard, Affaires Etrangères.
Vincennes : Reneau Léon, Justice.
Vitry : Franco Joseph-Marie, Préfet de Police.

3. — Affaires soumises par les Liges étrangères

Comité allemand : Goldstein Sophie, Lennhof Martha, Intérieur ; Haly Julien, Travail.
Ligue espagnole : Riqueline José, Préfet de Police.
Ligue grecque : Adamopoulos Argyrios, Intérieur.
Ligue hongroise : Garay Alexandre, Kéri Paul, Szelle Michel, Szylvassy Charles, Toth Georges, Intérieur.
Ligue Italienne : Abba Edmondo, Cattini Enzo, Chillemi Carmelo, Crotti Pierre, Gatti Giuseppe, Nicolini Luigi, Pannico (époux), Rabajoli Apostoli Guido, Savi Guido, Tusset Franquillo, Zanettin Paolo, Intérieur ; Balboni Francesco et Attilio, Credaro Carlo, Galvanelli Giacomo, Gironi Giovanni, Justice ; Lombardi Michele, Valsecchi Renato, Travail ; Memmo Romano, Préfet de Police ; Torresan Ettore, Préfet de la Haute-Garonne ; Ungaro Cosimo, Préfet des Bouches-du-Rhône.
Ligue polonaise : Kleszczelski Jeruchem, Intérieur.

Réclamations

Nous prions les Fédérations et Sections intéressées de bien vouloir nous faire retour des dossiers suivants que nous leur avons transmis pour enquête et avis :

1^o Fédérations

Alger : Chaïbi Mohamed ben Messaoud, Guerboukka Selhir ben Lahlan, Pasquali Jean.
Madagascar : Madagascar (situation à).

2^o Sections

Alger : Segher ben Lablan.
Avesnelles : Haut-ieu par Avesnes, mauvaise gestion de la commune.
Besançon : Cœur.
Bourg-du-Bost : Seeberger Mme.
Monimédy : Maurice Emile.
Nîmes : Darboux Louis, Santé Publique (sanatorium de Valbonne).
Paris-9^e : Rouyer Mme.
Paris-14^e : Penven J.
Riscle : Fouquet Joseph.
Tunis : Chazey André, Mohamed Salah B. El Hadj Mohamed El Gafsi.
Vanves : Chapon Désiré.

Pour l'affichage de la Déclaration des droits

A M. le Ministre de l'Education nationale,

Nous avons eu l'honneur, le 22 mai dernier, de vous demander de bien vouloir, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la Révolution française, donner suite à la proposition de résolution adoptée à l'unanimité le 10 février 1938, par la Chambre des Députés, et tendant à inviter le gouvernement à faire afficher dans toutes les écoles la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Nous avons exprimé le souhait qu'à l'occasion de l'apposition du tableau, les maîtres fussent invités à organiser une petite cérémonie et à commenter devant leurs élèves le texte de la Déclaration.

Nous regrettons vivement que depuis le 22 mai aucune suite n'ait été donnée à cette suggestion. Les écoles sont maintenant en vacances, mais les fêtes commémoratives de la Révolution française ne sont pas terminées. Aussi nous permettons-nous d'insister auprès de vous pour que toutes instructions soient données en vue de procéder, lors de la rentrée scolaire, à l'affichage solennel de la Déclaration des Droits de l'Homme dans toutes les écoles et pour que la première classe de l'année soit consacrée aux commentaires de la Déclaration.

(17 juillet 1939).

A M. le Ministre de l'Intérieur,

A l'occasion du 150^e anniversaire de la Révolution française, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir prescrire l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme dans toutes les mairies.

(17 juillet 1939).

Monsieur le Ministre des Finances,

A l'occasion du 150^e anniversaire de la Révolution française, un certain nombre de nos Sections se proposent de reproduire et d'afficher la Déclaration des Droits de l'Homme.

Nous vous demandons de bien vouloir accorder à ces affiches l'exonération du droit de timbre.

(17 juillet 1939).

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Campagnes de la Ligue

Réformes judiciaires. — Finistère (Fédération) approuve la décision de la Ligue de reprendre et d'intensifier sa campagne en faveur de la révision des articles 443 et 444 du Code d'instruction criminelle; adresse à toutes les Sections de la Ligue un pressant appel pour qu'elles donnent le plein de leur effort dans cette campagne de révision et leur rappelle que du succès de ce genre de campagnes dépend le rayonnement de la Ligue entière. (7 mai 1939.)

— Noisy-le-Sec (Seine) demande une justice accessible à tous, la même pour tous, prompte et simple, rendue par des hommes dégagés de toute influence politique. (27 avril 1939.)

Retraite des vieux travailleurs. — Saint-Quentin (Aisne) demande la création d'une monnaie auxiliaire ayant cours intérieur pour permettre la suppression du chômage et l'octroi d'une retraite aux vieux travailleurs. (14 mai 1939.)

— Saint-Christol-les-Alès (Gard) demande que soit rapidement votée la retraite aux vieux travailleurs. (22 avril 1939.)

Seznec (Affaire). — Finistère (Fédération) se déclare satisfaite de la première mesure de clémence prise en faveur de Seznec, mais demande qu'elle soit suivie à très brève échéance de la grace totale; affirme sa résolution de poursuivre cette affaire en vue d'une solution donnant satisfaction à la conscience humaine. (7 mai 1939.)

T. S. F. — Saint-André-de-Cubzac (Gironde) demande que l'ancien horaire des émissions soit rétabli; que les informations soient exactes et précises, que les noms des nouveaux collaborateurs soient donnés; s'élève contre l'éviction des anciens collaborateurs sans que les auditeurs puissent en connaître les raisons. (30 avril 1939.)

Activité des Fédérations

La Fédération du Finistère émet le vœu que le nom de « Les Droits de l'Homme » soit donné à une puissante unité de la marine de la République, comme il y a près de 150 ans, lorsque la France était assaillie par l'Europe entière. En baptisant ainsi l'un des navires chargés de sa sécurité, la 1^{re} République affirmait devant le monde sa volonté de défendre le régime du droit, de la justice et de la liberté acquis par la Révolution. (7 mai 1939.)

Activité des Sections

Ault (Somme). Pouilly-sur-Loire (Nièvre) adressent leur gratitude au Président Roosevelt pour avoir mis son autorité personnelle et la puissance américaine au service de la paix mondiale. (29 avril 1939.)

Ault (Somme) demande que les charges nouvelles du Budget de l'Etat ne tombent pas uniquement sur les classes laborieuses et que les fabrications de guerre ne donnent lieu qu'à des bénéfices sévèrement contrôlés; demande le contrôle des prix de détail pour lutter contre la vie chère. (29 avril 1939.)

Bar-sur-Seine (Aube) exprime au Président Roosevelt sa gratitude pour avoir affirmé devant les menaces d'expression fascistes, la solidarité de la grande démocratie américaine avec les démocraties d'Europe; espère que son appel sera entendu et qu'il montrera aux peuples libres qu'ils doivent s'unir sans distinction de partis, de races ni d'idéologies pour sauver la paix universelle. (Mai 1939.)

Bourgoin (Isère). Solesmes (Nord) adressent leurs remerciements au Président Roosevelt pour son intervention en faveur du maintien de la Paix et son appel en vue de l'organisation d'une conférence internationale qui devrait résoudre tous les problèmes politiques et économiques en suspens. (20 avril 1939.)

Bourgoin (Isère) constatant une fois de plus que les pays de dictature sont insatiables, s'élève contre la politique actuelle du gouvernement français qui ne fait rien pour empêcher la guerre par un travail ardent d'union de tous les Etats pacifiques; donne en exemple la pratique démocratique de l'Angleterre où le parlement n'est pas en congé et où le gouvernement n'est pas muet. (25 avril 1939.)

Maïave (Madagascar) émet le vœu que la question de la médecine gratuite soit mise immédiatement à l'étude pour sa mise rapide en application, surtout aux colonies, la population européenne, non fonctionnaire, s'y trouvant dans des conditions matérielles ne lui permettant pas ni de se faire soigner convenablement, ni de se procurer les médicaments nécessaires; demande que soit étendu le bénéfice de l'assistance médicale indigène aux habitants de Madagascar européens, de condition modeste, faute de dispensaires à la colonie. (5 mars 1939.)

SITUATION MENSUELLE

Sections installées

25 juillet 1939. — Carvin (Pas-de-Calais), président: M. Landru, directeur d'école à Oignies-sur-Rivière.

25 juillet 1939. — Malinala (Maroc), président: M. Henri François, chef de district aux C. F. M., délégué au Conseil de gouvernement en gare de Malinala.

NÉCROLOGIE

SIMON PHILIPPEAU

Le 15 juillet s'est éteint, après quelques mois de maladie, S. Philippeau, président de la Section de Sceaux, membre du Bureau de la Fédération de la Seine, ancien président de la Fédération du Nord; il était âgé de 77 ans, mais avait, jusque dans les derniers temps de sa vie, conservé une activité admirable.

Dans toute la force de ses termes, Philippeau fut un sage et un juste. Croyant, avec une confiance qui parfois faisait sourire ses meilleurs amis, à la perfectibilité de la nature humaine, il s'ingéniait toujours à découvrir parmi les opinions diverses ce qu'elles pouvaient contenir de rationnel et de vrai, et ses efforts tendirent toujours, dans les groupements auxquels il appartenait, à rendre l'homme meilleur.

Ingénieur des travaux publics de l'Etat, il avait longtemps séjourné en Tunisie et au Maroc. Détaché après la guerre à la mairie de Lille, où il accompagna une œuvre technique remarquable, il fut bientôt appelé à la présidence de la Section de Lille, puis à celle de la Fédération du Nord; sous sa présidence active et conciliante, le nombre des Sections et des ligueurs s'accrut considérablement; il apaisait tous les différends avec une philosophie souriante et une fermeté douce.

Son activité de ligueur ne lui suffisait pas encore, il s'employa à la création de patronages laïques dans la ville et la banlieue de Lille et, malgré les difficultés de cette tâche, son œuvre réussit. Rien de plus touchant que la manifestation qui eut lieu lorsqu'en octobre 1933, Philippeau, admis à la retraite, quitta Lille; visitant une dernière fois, avec un cortège d'amis, ces patronages qui lui étaient chers, il reçut des hommages de centaines d'enfants qui lui offrirent des brassées de fleurs.

Sa tâche n'était pas finie encore: retiré à Sceaux tout près de ses enfants et de ses petits-enfants, resta le ligueur fidèle qu'il avait toujours été et, par la sagesse et la droiture de ses conseils, mérita de participer à l'administration de la Fédération de la Seine. Là comme partout ailleurs, il mit tous ses efforts à amortir les heurts, à dissiper les malentendus. Il apportait aussi son concours aux œuvres d'éducation populaire.

Il a supporté les souffrances de sa maladie avec fermeté douce qu'il avait toujours montrée et, jus qu'aux derniers jours, conserva sa lucidité d'esprit, le calme inaltérable de son humeur.

Avec Philippeau disparaît un ligueur parfait qui dans le cœur de ceux qui l'ont connu et aimé, laisse d'ineffaçables regrets.

GEORGES DUBOIS.

Président de la Fédération de Seine-Inférieure

Le Gérant: Guy ROCCA



Imprimerie Centrale du Croissant (S^e N^e)
19, rue du Croissant, Paris-9^e

